

**Survey Copter**

Société par actions simplifiée au capital de 152.990 euros  
Siège social : 405 Chemin de Bisolet – 26700 PIERRELATTE  
522 055 615 RCS Romans

(la « Société »)

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
ADOPTEES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 30 JUIN 2025**

---

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin,

La société **Airbus Defence and Space SAS**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 31 rue des Cosmonautes, Z.I du Palays - 31402 Toulouse Cedex 4, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 393 341 516, représentée par son Président Monsieur Alain Fauré, dûment habilitée à cet effet,

Agissant en qualité d'associé unique, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social et les droits de vote de la Société (l'**« Associé Unique »**), a, conformément aux statuts de la Société, adopté par le présent acte des décisions sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président de la Société ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Décision à prendre conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts;
4. Examen, le cas échéant, approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
5. Pouvoirs en vue des formalités.

L'Associé Unique reconnaît avoir eu connaissance et communication dans les délais prévus par les statuts de l'ensemble des documents suivants :

- La copie de la lettre d'information adressée au commissaire aux comptes ;
- La lettre d'information adressée au secrétaire du comité économique et social ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024;
- Un exemplaire des statuts à jour de la Société ;
- Le texte des projets de décisions.

Étant précisé que le Commissaire aux comptes de la Société a été dûment informé des présentes.

Puis l'Associé Unique statue sur les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

***Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président***

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, (ii) du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, et (iii) du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels dudit exercice,

**approuve** les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont établis et présentés, qui se traduisent un bénéfice net comptable d'un montant de 1 271 006,89 euros ainsi que les opérations traduites dans lesdits comptes ou résumées dans ces rapports.

**prend acte**, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinques du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont enregistré des dépenses et charges non admises dans les charges fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 6 133 euros, n'ayant pas entraîné d'imposition supplémentaire.

En conséquence, l'Associé Unique **donne** quitus entier et sans réserve au Président de la Société pour sa gestion au titre dudit exercice.

*Cette décision est adoptée.*

**DEUXIEME DECISION**  
*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024*

L'Associé Unique, sur proposition du Président, **décide** d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, faisant ressortir un bénéfice net comptable d'un montant de 1 271 006,89 euros comme suit :

– Bénéfice de l'exercice :	1 271 006,89 euros
– Solde du compte « report à nouveau »	<u>3 517 133,87 euros</u>
Montant du bénéfice distribuable	4 788 140,76 euros
– <b>Montant du dividende à distribuer :</b>	1 271 006,89 euros

Après cette affectation, le compte de « report à nouveau » restera créditeur d'un montant de 3 517 133,87 euros.

Le dividende distribué ressort à 83,07 (arrondi) euros par action. Il sera mis en paiement au siège social, à l'issue de la consultation de l'associé unique sur les comptes clos le 31 décembre 2024, et au plus tard le 30 septembre 2025.

*Cette décision est adoptée.*

**TROISIEME DECISION**  
*Décision à prendre conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts*

L'Associé Unique, statuant conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, **constate** qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices.

*Cette décision est adoptée.*

**QUATRIEME DECISION**  
*Examen des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du commerce*

L'Associé Unique, statuant conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, **prend acte** qu'aucune convention entrant dans le champ d'application dudit article n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, étant précisé que seules les conventions intervenues entre la Société et ses dirigeants doivent être mentionnées au registre des décisions de l'Associé Unique, conformément aux dispositions dudit article.

*Cette décision est adoptée.*

**CINQUIEME DECISION**  
*Pouvoirs en vue des formalités*

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs à LEXTENSO dont le siège social est situé 1, Parvis de la Défense La Grande Arche - Paroi Nord, 92044 Paris la Défense, ou à tout porteur d'un original ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal qui constatera ces décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

*Cette décision est adoptée.*

\*\*\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique,



---

**Airbus Defence and Space SAS**

Représentée par Alain Fauré  
Président





EXPERTISE

**SURVEY COPTER**

Aérodrome de Pierrelatte  
26700 PIERRELATTE

**Exercice clos le : 31 décembre 2024**

APE : 3030Z

SIRET : 52205561500028

Anticipé cafermes  
le 30/06/2025  
C. Canguilhem

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile de France  
37 Bis, Rue du Général Leclerc - 92442 Issy-Les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 07 97 - Fax : 01 40 93 00 25 - Site internet : [www.groupe3c.com](http://www.groupe3c.com)

SAS au capital de 300 000 Euros - RCS Nanterre B 353 090 491- N° TVA Intracommunautaire FR 57 353 090 491

# SOMMAIRE

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPTES ANNUELS	3
Bilan - Actif	5
Bilan - Passif	6
Compte de résultat synthétique	7
Soldes Intermédiaires de Gest.	9
DETAI L DES COMPTES	10
Bilan Actif Détailé	11
Bilan Passif Détailé	13
Compte résultat détaillé	15
Annexe des comptes annuels	20
Règles et méthodes comptables	20
Immobilisations incorporelles	24
Etat des immobilisations	25
Etat des amortissements	26
Provisions inscrites au bilan	27
Liste filiales participations	29
Actif circulant - Crédits	31
Comptes régularisation Actif	32
Composition du capital social	33
Tb var. capitaux propres	34
Dette future d'impôt	35
Etat des échéances des dettes	37
Cptes de régularisation Passif	38
Engagements	39
Honoraires commiss. aux cptes	40
Les effectifs	41
Produits et charges exceptionn	42
Transferts de charges	43
ETATS FISCAUX	44
Réel Normal BIC	45

COMPTES ANNUELS

## COMPTES SYNTHÉTIQUES

# BILAN - ACTIF

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs au 31/12/24			Valeurs au 31/12/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	191 262	174 606	16 656	28 138
Fonds commercial (1)	1 274 377	1 168 266	106 111	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	472 892	356 039	116 853	145 656
Installations tech., matériel et outillages industriels	895 671	643 644	252 027	59 882
Autres immobilisations corporelles	729 004	549 177	179 827	206 771
Immobilisations corporelles en cours	902 451		902 451	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	6 391 622	6 391 622		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 183		3 183	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>10 860 462</b>	<b>9 283 354</b>	<b>1 577 108</b>	<b>440 447</b>
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 016 284	426 886	589 398	494 377
En-cours de production (biens et services)	1 735 125		1 735 125	1 230 632
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	418 346		418 346	30 046
Créances				
Clients (3)	2 807 991		2 807 991	3 966 778
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)	4 235 424		4 235 424	31 873
Personnel et comptes rattachés (3)				8 080
Créances fiscales et sociales (3)	990 545		990 545	890 525
Fournisseurs débiteurs	1 079		1 079	42
Groupe et associés (3)	10 457 581		10 457 581	5 011 543
Débiteurs divers (3)				-8 073
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	997 284		997 284	1 000 130
Charges constatées d'avance (3)	107 546		107 546	111 960
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>22 767 205</b>	<b>426 886</b>	<b>22 340 318</b>	<b>12 767 911</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>33 627 667</b>	<b>9 710 240</b>	<b>23 917 427</b>	<b>13 208 358</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN - PASSIF

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	% du passif	Valeurs au 31/12/23	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 152 990 )	152 990	0.64	152 990	1.16
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	15 299	0.06	15 299	0.12
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	3 517 134	14.71	2 280 511	17.27
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 271 007	5.31	1 236 623	9.36
SITUATION NETTE	4 956 430	20.72	3 685 423	27.90
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 956 430</b>	<b>20.72</b>	<b>3 685 423</b>	<b>27.90</b>
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	359 629		725 472	
Provisions pour charges	243 146		218 617	
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>602 775</b>	<b>2.52</b>	<b>944 089</b>	<b>7.15</b>
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			3 137	0.02
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	4		3	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 329 720	59.91	5 538 016	41.93
Fournisseurs	1 332 858	5.57	1 027 817	7.78
Fournisseurs, factures non parvenues	559 408	2.34	288 766	2.19
Dettes fiscales et sociales	1 811 546	7.57	1 424 863	10.79
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	324 686	1.36	296 245	2.24
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>18 358 222</b>	<b>76.76</b>	<b>8 578 846</b>	<b>64.95</b>
Écarts de conversion passif				
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>23 917 427</b>	<b>100</b>	<b>13 208 358</b>	<b>100</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

4 028 502

3 040 830

3 137

# COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)	11 569 447	10 557 547	1 011 900	9.58
dont à l'exportation : 22 697				
Montant net du chiffre d'affaires	11 569 447	10 557 547	1 011 900	9.58
Production stockée	494 031	-758 885	1 252 917	-165.10
Production immobilisée	139 129		139 130	
Subventions d'exploitation	181 789	490 976	-309 186	-62.97
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	1 412 316	564 143	848 173	150.35
Autres produits	5 168	377	4 791	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>13 801 881</b>	<b>10 854 158</b>	<b>2 947 723</b>	<b>27.16</b>
Charges d'exploitation				
Achats de matières premières et autres approvis.	5 638 033	3 259 060	2 378 973	73.00
Variation de stocks	-64 416	365 598	-430 014	-117.62
Autres achats et charges externes	1 908 234	1 567 922	340 312	21.70
Impôts, taxes et versements assimilés	80 335	73 366	6 969	9.50
Salaires et traitements	2 784 962	2 571 039	213 923	8.32
Charges sociales	1 423 377	1 034 639	388 738	37.57
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	145 234	169 820	-24 585	-14.48
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	426 886	44 909	381 977	850.55
Dotations aux provisions	311 058	725 472	-414 414	-57.12
Autres charges	17 818	2 581	15 237	590.28
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>12 671 521</b>	<b>9 814 406</b>	<b>2 857 115</b>	<b>29.11</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 130 359</b>	<b>1 039 752</b>	<b>90 608</b>	<b>8.71</b>
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	245 766	98 263	147 503	150.11
Différences positives de change	2 851	4 194	-1 343	-32.02
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>248 617</b>	<b>102 458</b>	<b>146 159</b>	<b>142.65</b>
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées		345	-345	-99.96
Différences négatives de change	8 649	2 099	6 550	312.13
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>8 649</b>	<b>2 444</b>	<b>6 205</b>	<b>253.94</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>239 968</b>	<b>100 014</b>	<b>139 954</b>	<b>139.93</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>1 370 328</b>	<b>1 139 766</b>	<b>230 562</b>	<b>20.23</b>
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	10 577	6 284	4 294	68.33
Sur opérations en capital	2		2	

# COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
Reprises sur prov., dépréciations et transf. de charges		190 887	-190 887	-100.00
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>10 579</b>	<b>197 171</b>	<b>-186 591</b>	<b>-94.63</b>
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	74 037	198 339	-124 302	-62.67
Sur opérations en capital	212		212	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		134	-134	-100.00
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>74 249</b>	<b>198 473</b>	<b>-124 224</b>	<b>-62.59</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-63 670</b>	<b>-1 302</b>	<b>-62 368</b>	
Impôt sur les bénéfices	35 651	-98 159	133 810	-136.32
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>14 061 077</b>	<b>11 153 786</b>	<b>2 907 291</b>	<b>26.07</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>12 790 070</b>	<b>9 917 164</b>	<b>2 872 907</b>	<b>28.97</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>1 271 007</b>	<b>1 236 623</b>	<b>34 384</b>	<b>2.78</b>

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GEST.

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en %	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	11 569 447	100	10 557 547	100	1 011 900	10
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) *	11 569 447	95	10 557 547	108	1 011 900	10
+ / - Production stockée *	494 031	4	-758 885	-8	1 252 917	165
+ Production immobilisée *	139 129	1			139 129	
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	12 202 608	100	9 798 662	100	2 403 946	25
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	12 202 608	100	9 798 662	100	2 403 946	25
- Matières premières *	5 573 617	46	3 624 659	37	1 948 958	54
- Sous-traitance (directe) *	485 685	4	340 688	3	144 997	43
MARGE DE PRODUCTION *	6 143 306	50	5 833 315	60	309 990	5
MARGE BRUTE TOTALE	6 143 306	53	5 833 315	55	309 990	5
- Autres achats	76 168	1	71 574	1	4 594	6
- Charges externes	1 346 381	12	1 155 660	11	190 721	17
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	4 720 757	41	4 606 082	44	114 675	2
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	181 789	2	490 976	5	-309 187	-63
- Salaires et traitements	80 335	1	73 366	1	6 969	9
- Charges sociales	2 784 962	24	2 571 039	24	213 923	8
Total	1 423 377	12	1 034 639	10	388 738	38
-4 106 885	-35		-3 188 068	-30	-918 817	-29
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	613 872	5	1 418 014	13	-804 142	-57
Reprises sur dép., prov., amorts						
+ Transferts de charges d'exploitation	1 061 646	9	419 398	4	642 247	153
+ Autres produits d'exploitation	350 670	3	144 745	1	205 925	142
- Dotations amort. et dépréciations	5 168		377		4 791	
- Autres charges d'exploitation	883 179	8	940 201	9	-57 022	-6
Total	17 818		2 581		15 237	590
516 487	4		-378 262	-4	894 749	237
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 130 359	10	1 039 752	10	90 608	9
Opérations en commun						
+ Produits financiers	248 617	2	102 458	1	146 159	143
- Charges financières	8 649		2 444		6 205	254
Total	239 968	2	100 014	1	139 954	140
RÉSULTAT COURANT	1 370 328	12	1 139 766	11	230 562	20
+ Produits exceptionnels (1)	10 579		197 171	2	-186 591	-95
- Charges exceptionnelles (2)	74 249	1	198 473	2	-124 224	-63
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	35 651		-98 159	-1	133 810	136
Total	-99 321	-1	96 857	1	-196 178	-203
RÉSULTAT EXERCICE	1 271 007	11	1 236 623	12	34 384	3

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

\* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

## DETAIL DES COMPTES

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## ACTIF

### ACTIF IMMOBILISÉ

#### Immobilisations incorporelles

Concessions, brevets et droits similaires

20500000 CONCES.BREV.LIC.MARQ

20510000 LOGICIELS

20510100 Logiciels WeControl

28050000 AMORT CONCE.BREV.LIC

28051000 AMORTISSEMENTS DES LOGICIELS

28051100 AMORT LOG WE CONTROL

Fonds commercial

20700000 FONDS COMMERCIAL

20710000 Fonds de commerce WeControl

29070000 DEPRECATION FONDS COMMERCIAL

#### Immobilisations corporelles

Constructions

21310000 CONSTRUCTIONS BATIMENTS

21350000 INST. AGTS. AMEN. CONST

21380000 OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE

21450000 AGENCEMENTS CONST S/SOL D'AUT

28731000 AMORTI BATIM CONSTRUCTIONS

28735000 AMORT INST.AG.CONSTRUCTIONS

28738000 AMORT.OEUVRE INFRASTRUCTURE

28745000 AMORTIS. AGENCEMENTS CONSTRUCT

Installations tech., matériel et outillages indus.

21540000 MATERIEL INDUSTRIEL

21550000 OUTILLAGE INDUSTRIEL

21550100 Matériel informatique WeContro

21570000 AGENCT.AMÉNAGT.MAT. & OUTIL. I

28754000 AMORT MAT INDUSTRIEL

28755000 AMORTISSEMENTS

28755010 AMORT MAT WE CONTROL

28757000 AGENCT.AMÉNAGT.MAT. & OUTIL. I

Autres immobilisations corporelles

21810000 INSTALLATIONS GENERALES

21820000 MATERIEL DE TRANSPORT

21830000 MAT BUREAUX INFORMATIQUE

21830100 Matériel de bureau WeControl

21831000 MATÉRIEL INFORMATIQUE

21831100 Matériel informatique WeContro

21840000 MOBILIER

21880000 AUTRES MATÉRIELS

28181000 AMOR INST.GLE.AGT.AM

28182000 AMORT MAT TRANSPORT

28783000 AMORT MAT BUR INFORM

28783010 AMORT MAT BUREAU WE CONTROL

28783100 AMORTISSEMENTS

28783110 AMORT MAT INFO WE CONTROLL

28784000 AMORTISS MOBILIER

28788000 AMORTISSEMENT AUTRES MATÉRIELS

Immobilisations corporelles en cours

23100000 IMMOBILISATIONS EN COURS

23100100 Immob.corp. en cours - Extensi

23100200 Immob.corp. en cours - Hangar

23101000 Immob.corp. en cours 24-854 CA

23101300 Immo en cours INDUS Prop Chain

23101400 Immo.corp.en cours 24-862 Alia

23101600 Immo.corp.en cours 24-864

	Valeurs nettes au 31/12/24	Valeurs nettes au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	16 655.97	28 137.82	-11 481.85	-40.81
20500000 CONCES.BREV.LIC.MARQ	76 025.23	111 603.23	-35 578.00	-31.88
20510000 LOGICIELS	112 873.92	143 991.27	-31 117.35	-21.61
20510100 Logiciels WeControl	2 362.87		2 362.87	
28050000 AMORT CONCE.BREV.LIC	-76 025.23	-111 603.23	35 578.00	31.88
28051000 AMORTISSEMENTS DES LOGICIELS	-98 282.18	-115 853.45	17 571.27	15.17
28051100 AMORT LOG WE CONTROL	-298.64		-298.64	
Fonds commercial	106 110.93		106 110.93	
20700000 FONDS COMMERCIAL	1 168 266.00	1 168 266.00		
20710000 Fonds de commerce WeControl	106 110.93		106 110.93	
29070000 DEPRECATION FONDS COMMERCIAL	-1 168 266.00	-1 168 266.00		
Immobilisations corporelles				
Constructions				
21310000 CONSTRUCTIONS BATIMENTS	116 853.46	145 655.97	-28 802.51	-19.77
21350000 INST. AGTS. AMEN. CONST	67 065.00	67 065.00		
21380000 OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE	101 183.70	101 183.70		
21450000 AGENCEMENTS CONST S/SOL D'AUT	5 220.67	5 220.67		
28731000 AMORTI BATIM CONSTRUCTIONS	299 422.84	299 422.84		
28735000 AMORT INST.AG.CONSTRUCTIONS	-32 154.00	-29 974.40	-2 179.60	-7.27
28738000 AMORT.OEUVRE INFRASTRUCTURE	-21 846.58	-11 728.21	-10 118.37	-86.27
28745000 AMORTIS. AGENCEMENTS CONSTRUCT	-5 097.43	-4 575.36	-522.07	-11.41
252 026.62	59 882.14	192 144.48	320.87	
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	550 526.99	790 613.75	-240 086.76	-30.37
21550000 OUTILLAGE INDUSTRIEL	334 625.54	139 534.44	195 091.10	139.82
21550100 Matériel informatique WeContro	1 066.19		1 066.19	
21570000 AGENCT.AMÉNAGT.MAT. & OUTIL. I	9 452.10	9 452.10		
28754000 AMORT MAT INDUSTRIEL	-510 830.27	-767 146.25	256 315.98	33.41
28755000 AMORTISSEMENTS	-123 227.08	-103 119.80	-20 107.28	-19.50
28755010 AMORT MAT WE CONTROL	-134.75		-134.75	
28757000 AGENCT.AMÉNAGT.MAT. & OUTIL. I	-9 452.10	-9 452.10		
179 826.99	206 770.93	-26 943.94	-13.03	
21810000 INSTALLATIONS GENERALES	364 572.90	365 481.23	-908.33	-0.25
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	7 031.67	7 031.67		
21830000 MAT BUREAUX INFORMATIQUE	12 397.12	14 175.74	-1 778.62	-12.55
21830100 Matériel de bureau WeControl	295.04		295.04	
21831000 MATÉRIEL INFORMATIQUE	323 001.28	299 102.76	23 898.52	7.99
21831100 Matériel informatique WeContro	727.77		727.77	
21840000 MOBILIER	17 123.72	17 123.72		
21880000 AUTRES MATÉRIELS	3 854.48	3 854.48		
28181000 AMOR INST.GLE.AGT.AM	-280 891.98	-250 010.34	-30 881.64	-12.35
28182000 AMORT MAT TRANSPORT	-5 394.56	-4 788.23	-606.33	-12.66
28783000 AMORT MAT BUR INFORM	-8 776.09	-8 735.94	-40.15	-0.46
28783010 AMORT MAT BUREAU WE CONTROL	-37.29		-37.29	
28783100 AMORTISSEMENTS	-233 006.89	-215 931.95	-17 074.94	-7.91
28783110 AMORT MAT INFO WE CONTROLL	-91.98		-91.98	
28784000 AMORTISS MOBILIER	-17 123.72	-16 677.73	-445.99	-2.67
28788000 AMORTISSEMENT AUTRES MATÉRIELS	-3 854.48	-3 854.48		
902 451.13		902 451.13		
23100000 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 500.00	2 500.00		
23100100 Immob.corp. en cours - Extensi	229 197.12	229 197.12		
23100200 Immob.corp. en cours - Hangar	2 760.42	2 760.42		
23101000 Immob.corp. en cours 24-854 CA	150 276.59	150 276.59		
23101300 Immo en cours INDUS Prop Chain	70 525.40	70 525.40		
23101400 Immo.corp.en cours 24-862 Alia	53 198.74	53 198.74		
23101600 Immo.corp.en cours 24-864	393 992.86	393 992.86		

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## ACTIF

	Valeurs nettes au 31/12/24	Valeurs nettes au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
Immobilisations financières (2)				
Participations				
26100000 TITRES PARTICIPATION	6 391 621.74	6 391 621.74		
29610000 DEPREC. TITRES PARTICIPATION	-6 391 621.74	-6 391 621.74		
Autres immobilisations financières	3 183.32		3 183.32	
27550000 CAUTIONNEMENTS	3 183.32		3 183.32	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 577 108.42</b>	<b>440 446.86</b>	<b>1 136 661.56</b>	<b>258.07</b>
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	589 398.21	494 376.54	95 021.67	19.22
31000000 STOCK MAT 1ÈRES FOURNITURES	1 016 284.46	895 577.05	120 707.41	13.48
39100000 PROV DEPR MAT 1ÈRES ET FOURN.	-426 886.25	-401 200.51	-25 685.74	-6.40
En cours de production (biens et services)	1 735 125.39	1 230 631.62	504 493.77	40.99
33100000 PRODUITS EN COURS	1 726 017.37	1 230 631.62	495 385.75	40.25
33100100 Stock encours de prod WeContro	9 108.02		9 108.02	
Avances et acomptes versés sur commandes	418 345.54	30 045.80	388 299.74	
40910000 FRS AVANCES ACPTES / CDES	418 345.54	30 045.80	388 299.74	
Créances (3)				
Clients (3)	2 807 990.54	3 966 777.58	-1 158 787.04	-29.21
Clients Factures à établir (3)	4 235 424.00	31 872.69	4 203 551.31	13188.57
Personnel et comptes rattachés (3)		8 080.00	-8 080.00	-100.00
Créances fiscales et sociales (3)	990 545.06	890 525.02	100 020.04	11.23
43870000 ORG.SOC. PRODUITS A RECEV	5 635.50	5 582.21	53.29	0.95
44100000 Etat - subvention à recevoir	233 047.76	399 165.90	-166 118.14	-41.62
44410000 CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE	416 060.00	323 536.00	92 524.00	28.60
44566400 TVA DED/PREST SERVICES	27 337.73	122 622.19	-95 284.46	-77.71
44567000 CREDIT TVA A REPORTER	233 711.00		233 711.00	
44571000 TVA VENTES 19.60 %		1.12	-1.12	-100.00
44586000 TVA S/FACT NON PARVENUES	74 753.07	39 617.60	35 135.47	88.69
Fournisseurs débiteurs	1 078.72	41.80	1 036.92	2480.67
Groupe et associés (3)	10 457 580.63	5 011 542.96	5 446 037.67	108.67
45100000 IS GROUPE	158 105.00	286 280.00	-128 175.00	-44.77
45120000 C/C AIRBUS SE EN EUR	10 277 943.11	4 709 798.39	5 568 144.72	118.22
45580000 ASSOCIES C/C - INTERETS COURUS	21 532.52	15 464.57	6 067.95	39.24
Débiteurs divers (3)		-8 073.12	8 073.12	100.00
49670100 DEPRECIACTION COMPTE PERSONNEL		-8 073.12	8 073.12	100.00
Disponibilités	997 284.38	1 000 129.98	-2 845.60	-0.28
51200200 COMMERZBANK	995 510.81	999 290.81	-3 780.00	-0.38
51200300 BNP Paribas	1 773.57	839.17	934.40	111.35
Charges constatées d'avance (3)	107 545.78	111 960.12	-4 414.34	-3.94
48600000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	107 545.78	111 960.12	-4 414.34	-3.94
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>22 340 318.25</b>	<b>12 767 910.99</b>	<b>9 572 407.26</b>	<b>74.97</b>
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>23 917 426.67</b>	<b>13 208 357.85</b>	<b>10 709 068.82</b>	<b>81.08</b>

# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 152 990.00 )	152 990.00	152 990.00		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERS	152 990.00	152 990.00		
Réserves				
Réserve légale	15 299.00	15 299.00		
10610000 RESERVE LEGALE	15 299.00	15 299.00		
Report à nouveau	3 517 133.87	2 280 511.14	1 236 622.73	54.23
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	3 517 133.87	2 280 511.14	1 236 622.73	54.23
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	1 271 006.89	1 236 622.73	34 384.16	2.78
SITUATION NETTE	4 956 429.76	3 685 422.87	1 271 006.89	34.49
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 956 429.76	3 685 422.87	1 271 006.89	34.49
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	359 629.00	725 471.94	-365 842.94	-50.43
15120000 PROV.GARANTIES DONNEES CLIENTS	359 629.00	725 471.94	-365 842.94	-50.43
Provisions pour charges	243 146.00	218 617.00	24 529.00	11.22
15300000 PROVISIONS POUR PENSIONS	243 146.00	218 617.00	24 529.00	11.22
TOTAL PROVISIONS	602 775.00	944 088.94	-341 313.94	-36.15
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)		3 137.41	-3 137.41	-100.00
51200100 CRÉDIT AGRICOLE CIB		3 137.41	-3 137.41	-100.00
Groupe et associés	3.77	3.32	0.45	13.55
45121000 C/C AIRBUS SE EN USD	3.77	3.32	0.45	13.55
Avances et acptes recus commandes en cours	14 329 720.12	5 538 015.55	8 791 704.57	158.75
41910000 CLTS AVANCES ACPTE / CDES	5 300 336.28	5 538 015.55	-237 679.27	-4.29
41910100 Clients avance et acomptes Top	9 029 383.84		9 029 383.84	
Fournisseurs	1 332 858.05	1 027 816.68	305 041.37	29.68
Fournisseurs, factures non parvenues	559 407.98	288 765.58	270 642.40	93.72
Dettes fiscales et sociales	1 811 546.04	1 424 862.93	386 683.11	27.14
42820000 DETTES POUR CONGES PAYES	216 842.06	194 419.17	22 422.89	11.53
42820500 PROV RTT	27 773.66	26 491.89	1 281.77	4.84
42821000 dettes, prov pour CET	26 056.54	20 692.19	5 364.35	25.92
42850000 Provision intérressement salari	237 103.00		237 103.00	
43100000 U.R.S.S.A.F	94 725.74	85 924.06	8 801.68	10.24
43720000 APICIL	24 180.99	22 213.26	1 967.73	8.86
43730000 PREVOYANCE ALLIANZ	14 822.02	12 620.75	2 201.27	17.44
43750000 MUTUELLE	7 363.88	4 837.35	2 526.53	52.23
43820000 CHARGES SOC / CONGES PAYES	90 869.19	81 104.91	9 764.28	12.04
43820500 ETAT-CHG/PROV RTT	12 130.36	11 378.23	752.13	6.61
43821000 Prov. c.s. & fis. s/congés à p	11 334.86	8 879.05	2 455.81	27.66
43861600 Cotisations organismes soc. à	2 469.88		2 469.88	
44170000 Subventions d'exploitation	233 047.76	399 165.90	-166 118.14	-41.62
44211000 Prélèvement à la source	10 941.31	10 189.31	752.00	7.38
44551000 TVA A DECAISSE		507 787.00	-507 787.00	-100.00
44566000 TVA DEDUCTIBLE ABS	2 024.80	953.88	1 070.92	112.27
44571100 TVA COLLECTEE SUR PS	74 447.99	20 830.54	53 617.45	257.40
44587000 TVA S/FAC A ETABLIR	705 904.00		705 904.00	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	11 147.00	8 000.00	3 147.00	39.34
44863200 TAXE D'APPRENTISSAGE CAP		2 231.44	-2 231.44	-100.00
44863500 CVAE CAP	7 738.00	6 809.00	929.00	13.64

# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
44863700 T.V.T.S CAP	623.00	335.00	288.00	85.97
Autres dettes	324 685.95	296 244.57	28 441.38	9.60
46860000 DIVERS CHARGE A PAYER	324 685.95	296 244.57	28 441.38	9.60
TOTAL DETTES	18 358 221.91	8 578 846.04	9 779 375.87	113.99
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	23 917 426.67	13 208 357.85	10 709 068.82	81.08
(1) Dont à moins d'un an		4 028 501.79	3 040 830.00	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques			3 137.41	

# COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation</b>				
Production vendue (biens et services)	11 569 447.15	10 557 547.16	1 011 899.99	9.58
70100000 VENTE PRODUITS FINIS FRANCE	9 167 189.68	8 914 230.73	252 958.95	2.84
70110000 VENTES PRODUIT FINIS UE		3 605.00	-3 605.00	-100.00
70120000 VENTES PRODUIT FINIS EXPORT		30 436.99	-30 436.99	-100.00
70600000 PRESTATIONS SERVICES	2 286 032.52	896 292.80	1 389 739.72	155.05
70610000 MAINTENANCE MATERIEL CLIENT		610 725.99	-610 725.99	-100.00
70611000 Maintenance matériel client UE	93 528.00		93 528.00	
70620000 PS EXPORT	22 696.95	96 991.65	-74 294.70	-76.60
70692000 Prestations de services (intra		5 264.00	-5 264.00	-100.00
dort à l'exportation : 22 696.95				
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>11 569 447.15</b>	<b>10 557 547.16</b>	<b>1 011 899.99</b>	<b>9.58</b>
Production stockée	494 031.23	-758 885.27	1 252 916.50	-165.10
71330000 VAR EN COURS PROD. BIENS	494 031.23	-758 885.27	1 252 916.50	-165.10
Production immobilisée	139 129.16		139 129.16	
72200000 PROD IMMOB CORPORELLES	139 129.16		139 129.16	
Subventions d'exploitation	181 789.20	490 975.86	-309 186.66	-62.97
74000000 SUBVENTION EXPLOITATION	181 789.20	490 975.86	-309 186.66	-62.97
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	1 412 315.86	564 143.35	848 172.51	150.35
78150000 REPRISE/PROV (CH EX)	652 371.94	321 878.99	330 492.95	102.68
78150700 REPRISE PROV IDR		17 103.00	-17 103.00	-100.00
78170000 REP DEPRECiations ACTIFS CIRC	8 073.12		8 073.12	
78173400 REP. PROV. DÉP. STOCKS MARCHAN	401 200.51	80 416.26	320 784.25	398.90
79100000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT	322 376.40	103 247.02	219 129.38	212.24
79144000 TRANSFERT DE CHARGES DE PERSON	20 126.23	32 840.48	-12 714.25	-38.72
79144100 AVANTAGES EN NATURE	8 167.66	8 657.60	-489.94	-5.66
Autres produits	5 167.93	376.67	4 791.26	
75800000 PRO DIVERS GESTION COURANTE	5 167.93	376.67	4 791.26	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>13 801 880.53</b>	<b>10 854 157.77</b>	<b>2 947 722.76</b>	<b>27.16</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de matières premières et autres approvis.	5 638 033.10	3 259 060.15	2 378 972.95	73.00
60100000 ACHAT MAT 1È FOURNITURES	4 150 092.93	2 569 594.79	1 580 498.14	61.51
60110000 ACHATS MATIÈRES PREMIÈRES CEE	476 242.01	172 152.09	304 089.92	176.64
60120000 ACHATS MATIÈRES PREMIÈRES EXPO	975 885.62	483 234.50	492 651.12	101.95
60210000 ACHATS DE MATIERES CONSOMMABLE	978.06	299.53	678.53	226.53
60220000 ACHATS DE FOURNITURES CONSOMMA	1 295.51	2 553.93	-1 258.42	-49.27
60223000 ACHATS FOURN. PROD. ATELIER		256.03	-256.03	-100.00
60225000 ACHATS FOURN. BUREAU		97.76	-97.76	-100.00
60260000 ACHATS EMBALLAGES		5.00	-5.00	-100.00
60810000 FRAIS ANNEXES/ACHATS STOCKES	18 049.16	3 144.06	14 905.10	474.07
60811000 Frais transporteur - Réception	11 572.26	16 535.63	-4 963.37	-30.02
60812000 Frais trasnporteur - Expéditio	3 917.55	11 186.83	-7 269.28	-64.98
Variation de stocks	-64 416.07	365 598.42	-430 014.49	-117.62
60310000 VAR STOC MAT 1È FOUR	-64 416.07	365 598.42	-430 014.49	-117.62
Autres achats et charges externes	1 908 233.81	1 567 921.80	340 312.01	21.70
60400000 ACH S/T ETUDES PREST SERVICES	283 056.43	179 308.72	103 747.71	57.86
60410000 Achats d'études et prestations	167 489.62	4 806.01	162 683.61	
60420000 Achats de prestations export	6 697.30	1 063.00	5 634.30	530.04
60490000 PROVISION POUR CHARGES WIP	28 441.38	155 510.16	-127 068.78	-81.71
60611000 FOURNITURES ÉLECTRICITÉ	24 290.06	32 359.36	-8 069.30	-24.94
60613000 FOURNITURES GAZ	3 476.90	2 014.11	1 462.79	72.63
60614000 FOURNITURES CARBURANT	5 078.48	2 803.95	2 274.53	81.12
60615000 FOURNITURES COMBUSTIBLES		1 100.00	-1 100.00	-100.00

# COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
60630000 FOUR PT EQUIP. OUTILLAGE	9 310.74	11 324.25	-2 013.51	-17.78
60635000 VÊTEMENTS DE TRAVAIL	8 851.16	5 966.32	2 884.84	48.35
60640000 FOUR ADMINIS BUREAUX	5 452.01	9 333.88	-3 881.87	-41.59
60650000 Achats petit matériel informat	18 837.83	3 528.50	15 309.33	433.88
60680000 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES		52.72	-52.72	-100.00
60840000 Frais accessoires s'études pre	871.20	3 084.68	-2 213.48	-71.76
60860000 Frais accessoires s/fourniture		6.30	-6.30	-100.00
61100000 SOUS TRAITANCE GENERALE		5 100.00	-5 100.00	-100.00
61300000 Locations		18 822.00	-18 822.00	-100.00
61320000 LOCATIONS PIERRELATTE	43 500.00	45 950.00	-2 450.00	-5.33
61320200 LOCATION CEYRAC		300.00	-300.00	-100.00
61321000 Locations immobilières < 6 moi	3 030.00		3 030.00	
61350000 Locations mobilières		113.77	-113.77	-100.00
61350100 Location Licences SAP - SEIDOR	9 480.00	5 319.34	4 160.66	78.22
61351000 LOCATIONS DE MATÉRIEL TECHNIQU	2 397.88		2 397.88	
61352000 LOCAT.MATERIEL TRANSPORTS	14 983.02	16 993.56	-2 010.54	-11.83
61352400 LLD PEUG 3008	6 157.56	6 157.56		
61352500 LLD BMW JCH	5 660.16	5 660.16		
61353000 LOCATIONS DE MATÉRIEL DE BUREAU	3 777.72	3 597.64	180.08	5.01
61500000 ENTRETIEN REPARATIONS	702.00	32 027.97	-31 325.97	-97.81
61520000 Entretien immobilier	18 036.79		18 036.79	
61550000 Entretien sur biens mobiliers	11 363.53		11 363.53	
61551000 Entretien du matériel technique	17 073.42	599.91	16 473.51	
61552000 ENTRETIEN DU MATERIEL DE TRANS	1 694.91	3 734.11	-2 039.20	-54.61
61560000 MAINTENANCE	62 715.95	110 692.30	-47 976.35	-43.34
61561000 Maintenance UE	29 804.18	5 541.67	24 262.51	437.82
61600000 PRIMES D'ASSURANCES		-137 000.00	137 000.00	-100.00
61631000 ASSURANCE TRANSPORT MARCHANDIS	194.38		194.38	
61810000 Documentation générale	392.42	78.68	313.74	398.75
61830000 Documentation technique	43.75		43.75	
61850000 Frais de colloques, de séminai	29 940.00	33 840.03	-3 900.03	-11.52
62140000 Personnel prêté	575 269.23	596 791.33	-21 522.10	-3.61
62211000 Commissions sur chèques vacanc		217.00	-217.00	-100.00
62260000 HONORAIRES	160 089.92	105 208.67	54 881.25	52.16
62270000 FRAIS ACTES CONTENTIEUX	429.00	326.65	102.35	31.33
62280000 HONORAIRES DIVERS	1 760.00		1 760.00	
62300000 PUBLICITE-RELATIONS PUBLIQUES	8 510.70	19 155.66	-10 644.96	-55.57
62310000 PUBLICITE ANNONCES	736.00	1 014.00	-278.00	-27.42
62330000 FOIRES ET EXPOSITIONS	-2 468.18	15 140.96	-17 609.14	-116.30
62340000 CADEAUX CLIENTELE	27.75		27.75	
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMÉS	1 015.51	765.17	250.34	32.72
62370000 PUBLICATIONS	6 750.00	24 900.00	-18 150.00	-72.89
62380000 POURBOIRES, DIVERS	3 000.00	500.00	2 500.00	500.00
62410000 TRANSPORTS / ACHATS	2 913.94	3 010.36	-96.42	-3.20
62411000 Transports sur achats UE		35.00	-35.00	-100.00
62420000 TRANSPORTS/VENTES	33 634.00	27 182.00	6 452.00	23.74
62480000 TRANSPORTS DIVERS	6.00	36.08	-30.08	-83.37
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	152 455.78	98 023.08	54 432.70	55.53
62570000 RECEPTIONS	28 620.95	23 122.47	5 498.48	23.78
62600000 FRAIS POSTAUX ET TELECOM	1 120.22	533.57	586.65	109.95
62610000 TELEPHONIE	21 283.00	27 329.98	-6 046.98	-22.13
62751500 Frais épargne salariale AMUNDI	167.55		167.55	
62770000 Commissions sur lettres de cré	8 132.05	7 206.67	925.38	12.84
62780000 AUT FRAIS & COMMISS SUR PREST	7 579.79	6 570.42	1 009.37	15.36
62810000 COTISATIONS	15 467.68	12 875.18	2 592.50	20.14
62812000 Redevance accès déchetterie	15.00		15.00	
62831000 Formations	50 781.26	21 579.50	29 201.76	135.32
62840000 Frais de recrutement de person	8 135.88	6 607.39	1 528.49	23.13
Impôts, taxes et versements assimilés	80 334.80	73 366.18	6 968.62	9.50
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	16 191.51	16 860.27	-668.76	-3.97
63330000 FORMATION PROFESS. CONTINUE	27 443.41	24 794.91	2 648.50	10.68
63350000 Taxe d'apprentissage (verst li	2 469.88		2 469.88	
63380000 IMPOTS TAXES AUTRES (AUT. ORG)	11 257.00	8 000.00	3 257.00	40.71

# COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
63511100 COTISATION FONCIÈRE DES ENTREP	2 089.00	1 798.00	291.00	16.18
63511200 COTIS./LA VALEUR AJOUTÉE DES E	15 841.00	21 243.00	-5 402.00	-25.43
63514000 TAXE VEHICULE SOCIETE	288.00	670.00	-382.00	-57.01
63580000 AUTRES DROITS	4 755.00		4 755.00	
Salaires et traitements	2 784 961.91	2 571 038.50	213 923.41	8.32
64110000 SALAIRES APPOINTEMENTS	2 739 537.76	2 471 784.90	267 752.86	10.83
64120000 CONGES PAYES DIRECT	23 704.66	29 573.12	-5 868.46	-19.84
64121000 Provision CET	5 364.35	7 920.56	-2 556.21	-32.27
64140000 INDEMNITES AVANTAGES DIVERS	417.48	53 102.32	-52 684.84	-99.21
64143000 IND RUPTURE - LIC	7 770.00		7 770.00	
64170000 AVANTAGES EN NATURE	8 167.66	8 657.60	-489.94	-5.66
Charges sociales	1 423 377.00	1 034 638.70	388 738.30	37.57
64510000 COTISATION URSSAF	792 699.21	689 547.07	103 152.14	14.96
64511000 Cotisations URSSAF Artiste / a	18.00		18.00	
64520000 COTISATIONS MUTUELLES	90 519.80	84 300.96	6 218.84	7.38
64531000 COTISATIONS RETRAITES (CADRES)	205 023.45	187 783.09	17 240.36	9.18
64533000 COTISATIONS PRÉVOYANCE	47 516.06	41 180.92	6 335.14	15.38
64551000 CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À	10 516.41	10 424.50	91.91	0.88
64552000 VARIATION PROV CS/CET	2 455.81	3 320.06	-864.25	-26.03
64700000 AUTRES CHARGES SOCIALES		57.83	-57.83	-100.00
64720000 Comité d'entreprise	32 932.08		32 932.08	
64750000 MEDECINE TRAVAIL PHARMACIE	4 593.18	4 414.27	178.91	4.05
64770000 CHEQUES VACANCES		13 610.00	-13 610.00	-100.00
64810000 Intéressement salariés	237 103.00		237 103.00	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	145 234.42	169 819.58	-24 585.16	-14.48
68111000 DOT AMORT S/IMMO INCORPORELLES	13 844.72	19 035.26	-5 190.54	-27.27
68112000 DOT AMORT S/IMMO CORPORELLES	129 205.83	132 438.38	-3 232.55	-2.44
68112100 Dotations PROTO	2 183.87	18 345.94	-16 162.07	-88.10
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	426 886.25	44 909.39	381 976.86	850.55
68173400 DOT.PROV.DÉPRÉC. STOCKS MARCHA	426 886.25	44 909.39	381 976.86	850.55
Dotations aux provisions	311 058.00	725 471.94	-414 413.94	-57.12
68150000 DOT PROV RISO CHARGES EXPL.	286 529.00	725 471.94	-438 942.94	-60.50
68150700 DOTATION PROVISION IDR	24 529.00		24 529.00	
Autres charges	17 817.92	2 581.26	15 236.66	590.28
65100000 REDEVANCES CONCESSIONS BREVET	17 803.17	2 560.00	15 243.17	595.44
65800000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	14.75	21.26	-6.51	-30.62
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>12 671 521.14</b>	<b>9 814 405.92</b>	<b>2 857 115.22</b>	<b>29.11</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 130 359.39</b>	<b>1 039 751.85</b>	<b>90 607.54</b>	<b>8.71</b>
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	245 765.94	98 263.40	147 502.54	150.11
76800000 Autres produits financiers	245 765.94	98 263.40	147 502.54	150.11
Différences positives de change	2 851.31	4 194.41	-1 343.10	-32.02
76600000 GAINS DE CHANGE	2 851.31	4 194.41	-1 343.10	-32.02
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>248 617.25</b>	<b>102 457.81</b>	<b>146 159.44</b>	<b>142.65</b>
Charges financières				

# COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
Intérêts et charges assimilées				
66110000 <i>INTERET EMPRUNTS / DETTES</i>	0.14	345.11	-344.97	-99.96
66800000 <i>Autres charges financières</i>	0.14	345.11	-345.11	-100.00
Différences négatives de change	8 648.80	2 098.54	6 550.26	312.13
66600000 <i>Ecart de change</i>	8 648.80	2 098.54	6 550.26	312.13
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>8 648.94</b>	<b>2 443.65</b>	<b>6 205.29</b>	<b>253.94</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>239 968.31</b>	<b>100 014.16</b>	<b>139 954.15</b>	<b>139.93</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>1 370 327.70</b>	<b>1 139 766.01</b>	<b>230 561.69</b>	<b>20.23</b>
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	10 577.43	6 283.77	4 293.66	68.33
77100000 <i>PROD EXCEPT S/OP GESTION</i>	10 577.43	6 283.77	4 293.66	68.33
Sur opérations en capital	2.00		2.00	
77520000 <i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	2.00		2.00	
Reprises sur prov., dépréciations et transf. de charges		190 886.93	-190 886.93	-100.00
78750000 <i>REPR/PROV RISQUE CHARGE EXCEP</i>		190 886.93	-190 886.93	-100.00
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>10 579.43</b>	<b>197 170.70</b>	<b>-186 591.27</b>	<b>-94.63</b>
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	74 037.02	198 339.19	-124 302.17	-62.67
67100000 <i>CHARG EXCEP /OP GEST</i>		190 886.93	-190 886.93	-100.00
67110000 <i>PENALITES S/MARCHES</i>	62 126.90	6 552.26	55 574.64	848.18
67120000 <i>AMENDES ET PENALITES</i>		900.00	-900.00	-100.00
67180000 <i>AUTRES CHARGES EXCEP OP GEST</i>	11 910.12		11 910.12	
Sur opérations en capital	212.22		212.22	
67560000 <i>VNC IMMOB FINANCIERES CEDEES</i>	212.22		212.22	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		133.79	-133.79	-100.00
68712000 <i>Dot. amort. exce s/immob corpo</i>		133.79	-133.79	-100.00
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>74 249.24</b>	<b>198 472.98</b>	<b>-124 223.74</b>	<b>-62.59</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-63 669.81</b>	<b>-1 302.28</b>	<b>-62 367.53</b>	
Impôt sur les bénéfices				
69510000 <i>IMPOTS DUS EN FRANCE</i>	35 651.00	-98 159.00	133 810.00	-136.32
69950000 <i>CREDIT D'IMPÔT RECHERCHE</i>	36 704.00	21 638.00	15 066.00	69.63
	-1 053.00	-119 797.00	118 744.00	-99.12
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>14 061 077.21</b>	<b>11 153 786.28</b>	<b>2 907 290.93</b>	<b>26.07</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>12 790 070.32</b>	<b>9 917 163.55</b>	<b>2 872 906.77</b>	<b>28.97</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>1 271 006.89</b>	<b>1 236 622.73</b>	<b>34 384.16</b>	<b>2.78</b>

## ANNEXE

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 23 917 426.67 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 271 006.89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 16/05/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

#### ACTIVITÉS

Le chiffre d'affaires s'établit à 11,569 M€ contre 10,558 M€ en 2023.

Au cours de l'exercice écoulé, les prises de commandes de la Société ont atteint la somme de 23 205 K€ (à comparer à un montant de 23 938 K€ sur l'exercice précédent).

#### AUTRES INFORMATIONS

Le 30 septembre 2024, notre société a acquis le fonds de commerce de sa filiale WE CONTROL pour 180.7 K€ (dont 108.6 K€ d'éléments incorporels, 66.7 K€ de stocks et 5.4 K€ d'éléments corporels).

#### ELEMENTS POST-CLÔTURE : Néant

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises en vigueur (réglement ANC 2014-03 modifié par l'ANC 2016-07 du 04/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016, relatif à la réécriture du plan comptable général).

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

Au 31 décembre 2024, le poste "fonds de commerce" s'élève à 1.274 K€ dont 106 K€ acquit au cours de l'année auprès de notre filiale WE Control. Le fonds "SURVEY" inscrit à l'actif de nos comptes pour 1.168 K€ est intégralement déprécié. Cette dépréciation a été intégralement fiscalisée lors de la vérification des services fiscaux sur les exercices 2018 et 2019.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Matériels de transport	4 à 5 ans
- Matériels de bureau	5 à 10 ans
- Matériels informatique	3 ans
- Mobiliers	10 ans
- Logiciels	1 à 5 ans

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31 décembre 2024, les titres de notre filiale suisse "WE CONTROL" s'élevent à 6.392 K€.

Au vu des résultats et des perspectives de notre filiale, il a été décidé de maintenir la dépréciation à 100% des titres "WE CONTROL".

## STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommables, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision de dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## EN-COURS DE PRODUCTION

Modalités de prise en compte du chiffre d'affaires, de la marge des contrats et des stocks d'encours

Le coût des ventes est constaté en appliquant le pourcentage d'avancement aux coûts estimés à terminaison.

L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés en sortie d'en cours est porté en travaux en cours s'il est positif, ou en charges à payer s'il est négatif.

Le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement technique. Le taux d'avancement est mesuré par l'achèvement de lots techniques contractuels.

La marge des contrats est :

- Si positive, dégagée en fonction de l'avancement du chiffre d'affaires
- Si négative, intégralement provisionnée dès que la perte probable est connue (provision pour pertes latentes).

La marge à terminaison des contrats à long terme est estimée sur la base d'analyses des coûts et des recettes à terminaison révisées de manière périodique et régulière pendant la durée des contrats.

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## CREANCES D'IMPOTS

Notre société, a bénéficié sur l'année 2024 de 140 K€ de créances d'impôt provenant du crédit d'impôt recherche 2024. Le poste "Crédit d'impôt" (699500) a été diminué par la reprise de 139 K€ du crédit d'impôt recherche 2020 qui n'a pu être pris en compte par l'administration fiscale suite à un problème de forme.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement au 31/12/2024 s'élèvent à 2 033,8K€.

Aucun frais de recherche et développement n'a été capitalisé au cours de l'exercice.

## FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
SURVEY COPTER	1 168 266			
WE CONTROL	106 111			106 111
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	1 274 377			106 111
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	106 111			

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORÉES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
CORPORELLES	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 423 861		108 474
	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre	72 286		
		Sur sol d'autrui	299 423		
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.	101 184		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		939 600		226 888
		Inst. générales, agencts & aménagts divers	365 481		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	7 032		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	330 402		40 899
		Emballages récupérables & divers	3 854		
	Immobilisations corporelles en cours				902 451
	Avances et acomptes				
		TOTAL	2 119 262		1 170 239
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		6 391 622		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				3 396
		TOTAL	6 391 622		3 396
		TOTAL GENERAL	9 934 744		1 282 108
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions	
INCORPORÉES	Frais d'établissement & dével.	TOTAL			
CORPORELLES	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		66 695	1 465 639
	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			72 286
		Sur sol d'autrui			299 423
		Inst. gal. agen. amé. cons			101 184
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			270 818	895 671
		Inst. gal. agen. amé. divers		908	364 573
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			7 032
		Mat. bureau, inform., mobilier		17 757	353 545
		Emb. récupérables & divers			3 854
	Immobilisations corporelles en cours				902 451
	Avances et acomptes				
		TOTAL		289 483	3 000 018
FINANCIÈRES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				6 391 622
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			212	3 183
		TOTAL		212	6 394 805
		TOTAL GENERAL		356 390	10 860 462

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES					
IMMobilisations AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles		227 457	13 845		66 695	174 606	
TOTAL		227 457	13 845		66 695	174 606	
Terrains							
Constructions	Sur sol propre	34 550	2 702			37 251	
	Sur sol d'autrui	280 958	15 982			296 941	
	Inst. générales agen. aménag.	11 728	10 118			21 847	
Inst. techniques matériel et outil. industriels		879 718	34 744		270 818	643 644	
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	250 010	31 790		908	280 892	
	Matériel de transport	4 788	606			5 395	
	Mat. bureau et informatiq., mob.	241 346	35 447		17 757	259 036	
	Emballages récupérables divers	3 854				3 854	
TOTAL		1 706 953	131 390		289 483	1 548 860	
TOTAL GENERAL		1 934 410	145 234		356 178	1 723 466	
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMobilisations AMORTISSABLES		DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice	
		Dégressif	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Dégressif	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice	Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étailler							
Primes de remboursement des obligations							

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2024, le poste "Provisions pour risques et charges" s'élèvant à 602,7 K€, se décompose comme suit :

- 243,1 K€ ont été constitués au titre des provisions pour indemnités de départ à la retraite
- et 359,6 K€ concernent le montant des garanties sur contrats accordées à nos clients.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissements Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i> Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges Prov. pour garanties données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immobilisations Prov. pour gros entretien et grdes réparations Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer Autres provisions pour risques et charges	725 472  218 617	286 529  24 529	652 372	359 629  243 146
	TOTAL	944 089	311 058	652 372	602 775
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles - corporelles - Titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobs financières  Sur stocks et en cours Sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	1 168 266  6 391 622  401 201  8 073			1 168 266  6 391 622  401 201  8 073
	TOTAL	7 969 161	426 886	409 274	7 986 774
	TOTAL GÉNÉRAL	8 913 250	737 944	1 061 646	8 589 549
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		737 944	1 061 646	

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Nous précisons que les données concernant notre filiale WE CONTROL, mentionnées dans le tableau ci-dessous, sont en CHF.

## FILIALES ET PARTICISSIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
WE CONTROL - -	120 000	130 997	95.24	-49 656
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières	895 577.05	1 016 284.46	895 577.05	1 016 284.46
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens	1 230 631.62	1 735 125.39	1 230 631.62	1 735 125.39
En cours de production de services				
Produits				
<b>TOTAL</b>	<b>2 126 208.67</b>	<b>2 751 409.85</b>	<b>2 126 208.67</b>	<b>2 751 409.85</b>

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

## *SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF</b>	<b>IMMOBILISÉ</b>	Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières	3 183		3 183
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients	7 043 415	7 043 415	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 636	5 636	
		Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices	416 060	416 060
			Taxe sur la valeur ajoutée	335 802	335 802
			Autres impôts, taxes & versements assimilés		
			Divers	233 048	233 048
		Groupe et associés (2)	10 457 581	10 457 581	
		Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 079	1 079	
		Charges constatées d'avance	107 546	107 546	
		<b>TOTAUX</b>	<b>18 603 348</b>	<b>18 600 165</b>	<b>3 183</b>
<b>Renvois</b>	(1)	Montant	- Crédits représentatifs de titres prêtés		
	(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
			Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	107 546
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	107 546

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	4 235 424
Autres créances	260 216
Disponibilités	
TOTAL	4 495 640

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	15 299.00	10.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	15 299.00	10.00

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

**TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	152 990			152 990
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	15 299			15 299
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Écart d'équivalence				
Report à nouveau	2 280 511	1 236 623		3 517 134
Résultat de l'exercice	1 236 623	1 271 007	1 236 623	1 271 007
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>3 685 423</b>	<b>2 507 630</b>	<b>1 236 623</b>	<b>4 956 430</b>

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Notre Société, précédemment intégrée fiscalement dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe AIRBUS GROUP SAS depuis 2011, est désormais intégrée fiscalement dans le périmètre du groupe "AIRBUS SAS" depuis le 1er janvier 2017. Ce changement de périmètre d'intégration fiscale fait suite à la fusion du groupe AIRBUS GROUPE SAS au profit d'AIRBUS SAS.

Dans le cadre de ce changement de tête de groupe, il a été signé une nouvelle convention d'intégration fiscale, dans laquelle, notre société pourra imputer extra-fiscalement, 10.540.862 euros de déficits antérieurs transférés à l'ancien groupe, sur ses 12 prochains exercices (2017 à 2028).

Au 31 décembre 2024, le montant des déficits imputables extra-comptablement s'élevait à 6 412 186 euros.

## CRÉANCES ET DETTES NON COMPTABILISÉES D'IMPÔT DIFFÉRÉ

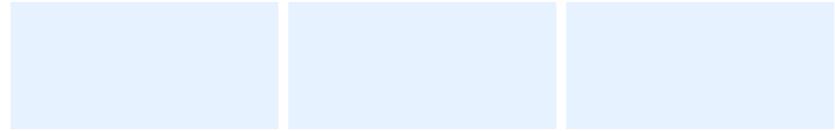
NATURE	DÉBUT EXERCICE		VARIATIONS		FIN EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
1 Provisions réglementées						
11 Provisions à réintégrer ultérieurement						
- provisions pour hausse des prix						
-						
12 Provisions à réintégrer éventuellement						
- provisions pour fluctuation des cours						
-						
13 Provisions libérées sous condition d'emploi						
- provisions pour investissement						
-						
14 Amortissements dérogatoires						
-						
-						
2 Subventions d'investissement						
3 Charges non déductibles temporairement						
31 A déduire l'année suivante						
- congés payés						
- participation des salariés						
- contribution sociale de solidarité						
- autres						
32 A déduire ultérieurement						
- provisions pour propres assureur						
- provisions pour retraite						
- autres						
4 Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
5 Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées (à ventiler)						
TOTAL	54 654		6 132		60 786	
II. ÉLÉMENTS À IMPUTER						
- Déficits reportables fiscalement						
- Moins values à long terme						
- Autres						
III. ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme	1 362 558				1 362 558	

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Réserve spéciale des profits de construction
- Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion
- Autres



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	1 892 266	1 892 266		
Personnel & comptes rattachés	507 775	507 775		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	257 897	257 897		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	782 377	782 377		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	263 497	263 497		
Dettes sur immobilisations & cpt s rattachés				
Groupe & associés (2)	4	4		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	324 686	324 686		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>4 028 502</b>	<b>4 028 502</b>		

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
- Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## CHARGES À PAYER

### CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

### MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	559 408
Dettes fiscales et sociales	644 088
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	324 686
TOTAL DES CHARGES À PAYER	
	1 528 181

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées selon les normes IFRS 19 et les recommandations de l'ANC (n° 2013-R.02). La méthode d'évaluation actuarielle employée pour calculer cet engagement est la méthode de la projection de l'unité de crédit.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 243 146 Euros.

A la date de clôture des présents comptes annuels, les hypothèses actuarielles retenues afin de déterminer le montant de l'engagement de la société envers ses salariés sont les suivantes :

Taux d'inflation : 1.80 %

Hausse des salaires : 2.70 %

Discount Rate : 3.50 %

Taux de charges sociales : 44.58 %

Tableau de mortalité INSEE TD!TV 2018/2020

Conditions de départ à la retraite : 100% à l'initiative du salarié

Age de départ à la retraite

\* cadres 65 ans

\* Non cadres 64 ans

Tranche d'âge Taux moyen en %

\* 16-29 ans 5.50%

\* 30-34 ans 4.00%

\* 35-39 ans 3.00%

\* 40-44 ans 2.00%

\* 45-49 ans 1.00%

\* 50-54 ans 0.50%

Lors de sa réunion du 5 novembre 2021, le Collège de l'ANC a mis à jour la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et consolidés établis selon les normes françaises. La recommandation modifiée du 5 novembre 2021 permet d'introduire un choix de méthodes relatif à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. L'ANC laisse ainsi le choix aux entreprises d'appliquer l'une des méthodes où la répartition des droits est faite de manière à partir :

- soit de la date de prise de service du membre du personnel (ancienne méthode) ;

- soit de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date à laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations

Au 31 décembre 2024, la société SURVEY COPTER a conservé la méthode historiquement utilisée pour le calcul de ses engagements d'indemnités de fin de carrière.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## COMMISSIONS AUX COMPTES

### MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSIONS AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Mission d'audit légal	38 100	32 500
<b>TOTAL</b>	<b>38 100</b>	<b>32 500</b>

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## LES EFFECTIFS

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres	51.00	51.00
Agents de maîtrise	32.00	32.00
Employés et techniciens	19.00	19.00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres	2.00	2.00
Agents de maîtrise	2.00	2.00
Employés et techniciens		
Ouvriers		

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Pénalités sur Marché	62 127	
Pénalités sur marché	3 837	
Perte/fraude au Salarié	8 073	
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	212	
Pénalités sur Marché		10 577
Produit de cession des immobilisations cédées		2
<b>TOTAL</b>	<b>74 249</b>	<b>10 579</b>

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## TRANSFERTS DE CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
Remboursement sinistres	322 376		
Refacturations WE Control	20 126		
Avantages en nature personnel	8 168		
TOTAL	350 670		

ETATS FISCAUX

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 - SD

2025

**cerfa**

N° 11084\* 26

Formulaire obligatoire

(art.223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/24	et clos le	31/12/24	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case				

### A | IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :				Adresse du siège social :
SURVEY COPTER Aérodrome de Pierrelatte  26700 PIERRELATTE				
SIRET   5   2   2   0   5   5   6   1   5   0   0   0   2   8				Mél : sophie.contessoto@survey-copter.com
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :

### REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/17
<b>Pour les sociétés filiales</b> , désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	

AIRBUS 2 ROND-POINT EMILE DEWOITINE 31700 BLAGNAC

SIRET | 3 | 8 | 3 | 4 | 7 | 4 | 8 | 1 | 4 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0

### B | ACTIVITE

Activités exercées	Construction aéronautique et spatiale	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--------------------	---------------------------------------	---

### C | RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	1 337 638	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

### 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %	<input type="text"/>	PV à long terme imposables à 19 %	<input type="text"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies)	<input type="text"/>
Autres PV imposables à 19 %	<input type="text"/>	PV à long terme imposables à 0 %	<input type="text"/>		

### 3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>	France ruralités revitalisation FRR, art. 44 <i>quindecies A</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	<input type="text"/>		

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI* (cocher la case)

### D | IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

### E | CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	N°
--	----

### F | COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	Cegid on demand
---	---	------------------------------	--	-----------------

**Vous devez obligatoirement soucrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :			
3C 29 Rue Joubert 75009 PARIS-09				

Tél : 0140930797

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
----------	---------------------	---------------------------------	-------------------------

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 08/04/25	Lieu : PIERRELATTE
---	-----------------	--------------------

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Président
---	-----------

Qualité et nom du signataire :	CANGUILHEM Christophe
--------------------------------	-----------------------

Signature
-----------

Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :
------------------------------------	---------------

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD**

<b>G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>									
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même <b>a</b>			payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>					<b>c</b>				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					<b>d</b>				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					<b>e</b>				
					<b>f</b>				
					<b>g</b>				
					<b>h</b>				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>					<b>i</b>				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<b>j</b>				
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>					<b>Total (a à h)</b>				
<b>H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants  <b>1</b>	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.  <b>2</b>	Année au cours de laquelle le versement a été effectué  <b>3</b>	Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6  <b>8</b>		
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits  <b>4</b>	Indemnités forfaitaires  <b>5</b>	Rembour-sements  <b>6</b>	Indemnités forfaitaires  <b>7</b>			
								à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
<b>I DIVERS</b>									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
<b>J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>									
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%						
						0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
			MVLT réalisée au cours de l'exercice						
			MVLT restant à reporter						
<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)</b>									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise : SURVEY COPTER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise Aérodrome de Pierrelatte 26700 PIERRELATTE		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET* 5 2 2 0 5 5 6 1 5 0 0 0 2 8		Néant <input type="checkbox"/> *				
				Exercice N clos le, 31/12/2024		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)				
ACTIF - IMMOBILIS. IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement*	AA				
	Frais de développement*	AB				
	Concessions, brevets et droits similaires	CX				
	Fonds commercial (1)	AF	191 262	AG	174 606	16 656
	Autres immobilisations incorporelles	AH	1 274 377	AI	1 168 266	106 111
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Terrains	AL		AM		
	Constructions	AN		AO		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP	472 892	AQ	356 039	116 853
	Autres immobilisations corporelles	AR	895 671	AS	643 644	252 027
Immobilisations en cours	AT	729 004	AU	549 177	179 827	
Avances et acomptes	AV	902 451	AW		902 451	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX		AY			
Autres participations	CS		CT			
Créances rattachées à des participations	CU	6 391 622	CV	6 391 622		
Autres titres immobilisés	BB		BC			
Prêts	BD		BE			
Autres immobilisations financières*	BF		BG			
	BH	3 183	BI		3 183	
	BJ	10 860 462	BK	9 283 354	1 577 108	
ACTIF - CIRCULANT IMMobilisations financières	Matières premières, approvisionnements	BL	1 016 284	BM	426 886	589 398
	En cours de production de biens	BN	1 735 125	BO		1 735 125
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	418 346	BW		418 346
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	7 043 415	BY		7 043 415
	Autres créances (3)	BZ	11 449 204	CA		11 449 204
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD		CE		
Disponibilités	CF	997 284	CG		997 284	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	107 546	CI		107 546	
	CJ	22 767 205	CK	426 886	22 340 318	
	CW					
Frais d'émission d'emprunt à étaler	CM					
Primes de remboursement des obligations	CN					
Ecarts de conversion actif *	CO	33 627 667	1A	9 710 240	23 917 427	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise SURVEY COPTER		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 152 990 .....	DA 152 990
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC
	Réserve légale (3)	DD 15 299
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG
	Report à nouveau	DH 3 517 134
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI 1 271 007
	Subventions d'investissement	DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK
		<b>TOTAL (I)</b> DL 4 956 430
	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées	DN
		<b>TOTAL (II)</b> DO
	Provisions pour risques	DP 359 629
	Provisions pour charges	DQ 243 146
		<b>TOTAL (III)</b> DR 602 775
	Emprunts obligatoires convertibles	DS
DETIES (4)	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV 4
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 14 329 720
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 1 892 266
	Dettes fiscales et sociales	DY 1 811 546
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA 324 686
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
		<b>TOTAL (IV)</b> EC 18 358 222
	Ecarts de conversion passif *	<b>TOTAL (V)</b> ED
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b> EE 23 917 427
KENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C 1D 1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 4 028 502
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SURVEY COPTER							Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N					
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB			FC
	Production vendue { biens * services *	FD	9 167 190	FE			FF 9 167 190
		FG	2 379 561	FH		22 697	FI 2 402 257
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	11 546 750	FK		22 697	FL 11 569 447
	Production stockée *						FM 494 031
	Production immobilisée *						FN 139 129
	Subventions d'exploitation						FO 181 789
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP 1 412 316
	Autres Produits (1) (11)						FQ 5 168
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR 13 801 881
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS
	Variation de stocks (marchandises) *						FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU 5 638 033
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV -64 416
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW 1 908 234
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX 80 335
	Salaires et traitements *						FY 2 784 962
	Charges sociales (10)						FZ 1 423 377
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA 145 234
			- dotations aux provisions				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC 426 886
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD 311 058
	Autres charges (12)						GE 17 818
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF 12 671 521
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							GG 1 130 359
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL 245 766
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM
	Différences positives de change						GN 2 851
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO
	<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP 248 617
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR
	Différences négatives de change						GS 8 649
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT
	<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU 8 649
	<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV 239 968
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>							GW 1 370 328

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SURVEY COPTER		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 10 577		
Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 2		
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD 10 579		
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 74 037		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 212		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH 74 249		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)		
Impôts sur les bénéfices *		(X)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>				
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {     produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont {     - Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC		
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D du CGI)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1 350 670		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) ( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 )	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 17 803		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6	Obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Pénalités de marché		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Produit de cession d'immobilisation			2	
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			212	
Perte suite fraude détournement RIB			8 073	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise		SURVEY COPTER				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	1		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 423 861		
CORPORELLES	Terrains				KG				
	Sur sol propre		Dont Composants	L9	KJ	72 286			
	Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1	KM	299 423			
	Installations gales, agencets*, aménagts des constructions		Dont Composants	M2	KP	101 184			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	939 600			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	365 481			
	Matériel de transport *				KY	7 032			
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	330 402			
	Emballages récupérables et divers *				LE	3 854			
	Immobilisations corporelles en cours				LH				
FINANCIERES	Avances et acomptes				LK				
	TOTAL III				LN	2 119 262			
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G				
	Autres participations				8U	6 391 622			
	Autres titres immobilisés				1P				
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières				1T				
	TOTAL IV				LQ	6 391 622			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	9 934 744			
					ØH				
					ØJ	1 282 108			
CORPORELLES	CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
	par virements de poste à poste				1	2	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
	Frais d'établissement et de développement				IN	CØ	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
	TOTAL I						4		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO	LV	66 695		
	Terrains				IP	LX			
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	72 286		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	299 423		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS	MG	MH	101 184		
FINANCIERES	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	270 818		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU	MM	MN	895 671		
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	364 573		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	7 032		
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	353 545		
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	3 854		
	Avances et acomptes				NC	ND	902 451		
	TOTAL III				IY	NG	3 553 545		
							NB		
							NF		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	NI		
	Autres participations				IØ	ØX	ØW		
	Autres titres immobilisés				II	2B	ØZ		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2D		
	TOTAL IV				I3	NJ	2G		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	212	2H		
						NK	6 394 805		
						ØL	10 860 462		
						ØM			

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SURVEY COPTER					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>					
<b>CADRE A</b>	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	
1 Concessions, brevets et droits similaires					
2 Fonds commercial					
3 Terrains					
4 Constructions					
5 Installations techniques mat. et out. industriels					
6 Autres immobilisations corporelles					
7 Immobilisations en cours					
8 Participations					
9 Autres titres immobilisés					
<b>10 TOTAUX</b>					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.  (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.  (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.  (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.  (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".					
<b>CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....					
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.  Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.  Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.					

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SURVEY COPTER

Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement				CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles				PE	227 457	PF	13 845	PG	66 695	PH	174 606
<b>TOTAL I</b>			RK	227 457	RM	13 845	RN	66 695	RO	174 606	
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM	34 550	PN	2 702	PO		PQ	37 251
	Sur sol d'autrui			PR	280 958	PS	15 982	PT		PU	296 941
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions			PV	11 728	PW	10 118	PX		PY	21 847
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	879 718	QA	34 744	QB	270 818	QC	643 644
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	250 010	QE	31 790	QF	908	QG	280 892
	Matériel de transport			QH	4 788	QI	606	QJ		QK	5 395
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	241 346	QM	35 447	QN	17 757	QO	259 036
	Emballages récupérables et divers			QP	3 854	QR		QS		QT	3 854
	<b>TOTAL II</b>			QU	1 706 953	QV	131 390	QW	289 483	QX	1 548 860
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>				ØN	1 934 410	ØP	145 234	ØQ	356 178	ØR	1 723 466

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales,agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
	<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM				NO			
<b>TOTAL III</b>											
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ				
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *										
	Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SURVEY COPTER								Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	725 472	4F	286 529	4G	652 372	4H	359 629	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	218 617	4Y	24 529	4Z		5A	243 146	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	<b>TOTAL II</b>	5Z	944 089	TV	311 058	TW	652 372	TX	602 775	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	1 168 266	6B		6C		6D	1 168 266	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H		
	- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	- titres de participation	9U	6 391 622	9V		9W		9X	6 391 622	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	401 201	6P	426 886	6R	401 201	6S	426 886	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	8 073	6Y		6Z	8 073	7A		
	<b>TOTAL III</b>	7B	7 969 161	TY	426 886	TZ	409 274	UA	7 986 774	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	8 913 250	UB	737 944	UC	1 061 646	UD	8 589 549	
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	737 944	UF	1 061 646				
			UG		UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SURVEY COPTER							Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières		UT	3 183	UV		UW 3 183			
	Clients douteux ou litigieux		VA							
	Autres créances clients		UX	7 043 415	7 043 415					
	Créance représentative de titres ( Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie*) ( UO )		Z1							
	Personnel et comptes rattachés		UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	5 636	5 636					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	416 060	416 060					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	335 802	335 802					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP	233 048	233 048					
	Groupe et associés (2)		VC	10 457 581	10 457 581					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 079	1 079					
Charges constatées d'avance				VS	107 546	107 546				
<b>TOTAUX</b>				VT	18 603 348	VU 18 600 165	VV 3 183			
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y							
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z							
(1)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		VG							
	à 1 an maximum à l'origine		VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	1 892 266	1 892 266					
Personnel et comptes rattachés			8C	507 775	507 775					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	257 897	257 897					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	782 377	782 377					
	Obligations cautionnées		VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	263 497	263 497					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J							
Groupe et associés (2)			VI	4	4					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	324 686	324 686					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2							
Produits constatés d'avance			8L							
<b>TOTAUX</b>			VY	4 028 502	VZ 4 028 502					
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

Désignation de l'entreprise : SURVEY COPTER				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)	ET <input type="checkbox"/>	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31/12/2024	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>								
Charges non admises en dédiction du résultat fiscal	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	6 163	WA 1 271 007	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	288	WB	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB	)	XE 6 451	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	24 529	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW 24 529	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*	XZ		XY	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)							
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %					I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	ZN	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							WN
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WO	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		XR	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							WQ 139 489
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y1
								Y3
								WR 1 478 180
								WS
<b>II. DÉDUCTIONS</b>								
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes particuliers et impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WT	
		- imposées au taux de 0 %					WU	
		- imposées au taux de 19 %					WV	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WH	
		- imputées sur les déficits antérieurs					WP	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %							WW
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							XB
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire)					IA		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (des produits nets de participation)					WZ		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							XA
Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *								ZX
Majoration d'amortissement*								ZY
Mesures d'incitation	Avantageant le bénéfice et exonérations*	France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art.44 sexies A)	L5	XD
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		XG 140 542
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	)		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD			
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					
		Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>								XH 140 542
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI	1 337 638	XJ	
				déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)							XO	
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							XN 1 337 638	

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COMME SI LA SOCIÉTÉ  
ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SURVEY COPTER

Néant  \*

N° SIRET : 5 | 2 | 2 | 0 | 5 | 5 | 6 | 1 | 5 | 0 | 0 | 0 | 2 | 8 |

Exercice ouvert le : 01/01/2024

clos le : 31/12/2024

Bénéfice comptable de l'exercice  
(report de la ligne WA du 2058-A-SD)

E 1

1 271 007

**I-REINTEGRATIONS**

Réintégitations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 2	207 173	
Réintégriations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9		
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7		
	TOTAL I	E 3	1 478 180

**II-DEDUCTIONS**

Perte comptable de l'exercice  
(report de la ligne WS du 2058-A-SD)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)	E 5	140 542
Plus-values nettes à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• imposées au taux de 19 %</li> <li>• imposées au taux de 15 %</li> <li>• imposées au taux de 0 %</li> <li>• imputées sur les moins-values nettes à long terme</li> <li>• imputées sur les déficits antérieurs</li> <li>• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)</li> </ul>	EY E 6 EZ E 7 E8 I9

**III. RESULTAT FISCAL**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	1 337 638	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058-B-bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	1 337 638	
	Déficit	F 9		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise <u>SURVEY COPTER</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice <sup>(2)</sup>	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)			K5
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)			YJ
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)			YK
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT 385 007
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprises sur l'exercice</b>
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	24 529 8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	24 529 YO
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME  
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SURVEY COPTER

Néant  \*

Exercice ouvert le : 01/01/2024  
clos le : 31/12/2024

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

**I - SUIVI DES DÉFICITS \***

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	1 362 558
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ( Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis ) ) M5ter		
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	1 362 558
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	1 362 558

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

**II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

Origine 1	Moins-values				Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice 4	Imputations sur le résultat de l'exercice 6	Solde des moins-values à reporter Col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6 7
	À 15 % 2	À 19 % 3	à 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice 4	5			
Moins-values nettes N							
Moins-values à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-Not-SD et la notice 2032-SD

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise <u>SURVEY COPTER</u>											Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	2 280 511	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB		
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	1 236 623				- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves			ØE					Dividendes	ZE		
	<b>TOTAL I</b>			ØF	<b>3 517 134</b>				Autres répartitions	ZF		
(NB : le total I doit être égal au total II)											<b>TOTAL II</b>	<b>3 517 134</b>
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											<b>Exercice N :</b>	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier			Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail		J7			)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS		
<b>DETALS DES POSTES</b>	- Sous-traitance									YT	485 685	
	- Locations, charges locatives et de copropriété			( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )		J8	85 956	)		XQ	88 986	
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	575 269	
	- Rémunerations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	162 279	
	- Rétroncessions d'honoraires, commissions et courtages									YV		
	- Autres comptes			( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )		ES	15 483	)		ST	596 015	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD											ZJ	1 908 234
<b>TAXES</b>	- CFE et CVAE									YW	17 930	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			( dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques )		ZS		)		9Z	62 405	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD											YX
<b>T.V.A.</b>	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	1 594 742	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	1 290 272	
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024) *									ØB	2 744 340	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK		%
	- Numéro de centre agréé *			XP								
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
<b>RÉGIME DE GROUPE *</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	273 091	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	3   8   3   4   7   4   8   1   4   0   0   1   0   0				

12

**DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES**

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SURVEY COPTER						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>										
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle				
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)				
<b>I. Immobilisations*</b>	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>							
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme (10)		Plus-values taxables à 19 % (1)				
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,8 %	(11) 0 %				
<b>I. Immobilisations*</b>	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
<b>II. Autres éléments</b>	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférante aux éléments cédés	+							
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+							
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+							
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice								
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme								
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*								
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)									
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B) avec une ventilation par taux		(C)			
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)									

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.



Désignation de l'entreprise : SURVEY COPTER

Néant  \*

- 1 Entreprises soumises à l'IS  
2 Entreprises soumises à l'IIR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€(art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ①	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS-  
VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT  
D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe :SURVEY COPTER

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée :522055615

Exercice ouvert le : 01/01/2024

clos le : 31/12/2024

Néant \*

<b>A - RESULTAT</b>			Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	1 337 638	CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer (art. 217 undecies et 217 duodecies du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble <sup>(1)</sup> (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	1 168 819		
<b>TOTAL</b>	<b>CX</b>	<b>1 337 638</b>	<b>CY</b>	<b>1 168 819</b>		
<b>BENEFICE (CX - CY) ou DEFICIT (CY - CX)</b>			<b>CZ</b>	<b>168 819</b>	<b>DA</b>	
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME</b>	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>BS</b>	<b>ED</b>	<b>EE</b>	<b>A8</b>	<b>EF</b>	<b>EG</b>
TOTAL plus-values (BS – A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED – EF) ou moins-values (EF – ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE – EG) ou moins-values (EG – EE) taux de 0 %			B5			B4
<b>C - AUTRES PLUS-VALUES À 19%</b>						
Plus-values à 19 % ( art. 210 F , 208 C et 219-IV du CGI )			B3			

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SURVEY COPTER

N° SIRET : 52205561500028

Exercice ouvert le : 01/01/2024

clos le : 31/12/2024

Néant \*

<b>Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>	<b>19 % <sup>(1)</sup></b>	<b>15 %</b>	<b>0 %</b>
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1- (2+3)+4	5		

**Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables  (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou Déficit : 2058 A-SD ligne XJ)	6	1 337 638
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	1 337 638

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

1	1
---	---

1
---

Dénomination de la société mère :									AIRBUS											
SIREN de la société mère :									3	8	3	4	7	4	8	1	4	0	0	
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :									SURVEY COPTER											
SIREN de la société intégrée :									5	2	2	0	5	5	6	1	5			
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	2	4	clos le :	3	1	1	2	2	0	2	4			
<b>A - RESULTAT D'ENSEMBLE</b>									<b>Montants rapportés au résultat d'ensemble</b>					<b>Montants déduits du résultat d'ensemble</b>						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2)														MB						
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)									MC						MD					
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)									MI											
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)									ML						MO					
<b>TOTAL</b>									MP						MQ					

<b>B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE</b>	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ				
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK				
<b>TOTAL</b>	NC	NF	NI	NL				

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**
Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SURVEY COPTER		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10% taxées à 15% taxées à 18% taxées à 19 % taxées à 25%				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice  ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année  ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice  ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt  ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt  ④			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

## DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SURVEY COPTER		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois 1   2		
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectif moyen du personnel * :		YP 51		
	Dont apprentis	YF		
	Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>				
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA 11 569 447		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT		
		<b>TOTAL 1</b> OX 11 569 447		
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH 5 168		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE 139 129		
Subventions d'exploitation reçues		OF 181 789		
Variation positive des stocks		OD 558 447		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI 291 881		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
		<b>TOTAL 2</b> OM 1 176 415		
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>				
Achats		ON 6 199 886		
Variation négative des stocks		OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR 1 257 051		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW 17 818		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY		
		<b>TOTAL 3</b> OJ 7 474 755		
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3) OG 5 271 108		
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA 5 271 108		
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	11 569 447	Effectifs au sens de la CVAE * EY	60
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	28 886 242 920		
Période de référence	GY 0 1 / 0 1 / 2 0 2 4 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 4			
Date de cessation	HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.				
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.				

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant \* 

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

N° SIRET

5 | 2 | 2 | 0 | 5 | 5 | 6 | 1 | 5 | 0 | 0 | 0 | 2 | 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SURVEY COPTER

ADRESSE (voie)

Aérodrome de Pierrelatte

CODE POSTAL

26700

VILLE

PIERRELATTE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	15299
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	15299

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  SAS Dénomination  AIRBUS SASN° SIREN (si société établie en France)  383474814 % de détention  100.0000 Nb de parts ou actions  15 299.00Adresse : N°  2 Voie RONDOPOINT EMILE DEWOITINECode postal  31700 Commune  BLAGNAC Pays  FranceForme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s) Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s) Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

18

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

  
(1)
  
1
 Néant \*EXERCICE CLOS LE 31/12/2024N° SIRET : 5 2 2 0 5 5 6 1 5 0 0 0 2 8DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SURVEY COPTERADRESSE (voie) Aérodrome de PierrelatteCODE POSTAL 26700

VILLE

PIERRELATTE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SA Dénomination WE CONTROLN° SIREN (si société établie en France) 000000000 % de détention 95.24Adresse : N° 5 Voie LA PRAYECode Postal 2608Commune COURTELARYPays SuisseForme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal Commune Pays 

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

### DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)
Perte CIR 2020	139 489
<b>TOTAL</b>	139 489

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)
Crédit d'impôt recherche	140 542
<b>TOTAL</b>	140 542

# CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE

## CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (ARTICLE 244 QUATER B DU CGI) ET CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE (ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI)

N° 2069-A-SD  
Dépenses engagées au titre de 2024  
**cerfa**  
N° 11081\*27  
(article 244 quater B du CGI et article 244 quater B bis du CGI)

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du crédit d'impôt recherche (CIR) est à la disposition des entreprises sur le [site du ministère chargé de la recherche](#). Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le <sup>1</sup>	01	01	2024	Clos le	31	12	2024
---------------------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Cachet du service	Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	30.30Z
	SURVEY COPTER Aérodrome de Pierrelatte 26700 PIERRELATTE	522055615	Activités (cf notice)	
		(ancienne adresse en cas de changement)		

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Art 223 A du CGI) *	CX	X
N° SIREN de la société mère		383474814
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée		16
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)	DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)	DX2	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2024*	AZ							
• Entreprises nouvelles créées en 2024 *	BZ	Préciser la date de début d'activité (cf notice)						
• PME au sens communautaire*	KZ	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)						
• Chiffre d'affaires HT	DZ	11 569 447						
• Nombre de salariés	CZ	51	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	19	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS *	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*	GZ				

\*Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI					
I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-RECHERCHE) ANNÉE CIVILE 2024					
A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE					
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	5 059			
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2				
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	437 697			
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4				
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5				
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	192 004			
<b>Montant total des dépenses de fonctionnement :</b> (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	634 760			
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8				
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9				
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10				

1 Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Dépenses liées à la normalisation ( <i>à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice</i> )	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000€	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
<b>Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise</b> (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	634 760
<b>B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES</b> <sup>2</sup>		
<i>(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)</i>		
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>avec un lien de dépendance</b>	15a en France : à l'étranger <sup>3</sup> :	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>sans lien de dépendance</b>	16a en France : à l'étranger <sup>3</sup> :	
<b>Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)</b>	17	
<b>Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés</b>	18	
<i>Si ligne 17 inférieure à (ligne 14 x 3), reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à (ligne 14 x 3), reporter le résultat du calcul précité</i>		
<b>Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance</b>	19	
<i>Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant ligne 19 Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19</i>		
<b>Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance</b>	20	
<i>Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18- ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20</i>		
<b>Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements</b> (ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)	21	
<b>C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE</b>		<b>Année civile 2024</b>
<i>Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)</i>	22	634 760

Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>4</sup>	23a	166 288
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>5</sup>	24	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>6</sup>	25	
<b>Montant net total des dépenses de recherche (ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)</b>	26a	468 472
<i>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)	Année civile 2024
Frais de collection	27
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28
Total des dépenses de collection ( <i>ligne 27 + ligne 28</i> )	29
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>4</sup>	30
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>5</sup>	31
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>6</sup>	32
<b>Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)</b>	33a
<i>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	33b
<b>MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 26a + ligne 33a)</b>	34a
<i>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 26b + ligne 33b)</i>	34b

### III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

#### A. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 86 N'EXCÈDE PAS 100 000 000 €

4 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

5 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

6 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

7 Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM.

**DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)**

Numéro de siren 52205561500028

Montant net total des dépenses de recherche ( <i>reporter le montant indiqué ligne 26a</i> )	35a	468 472
<i>Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 26b)</i>	35b	
Montant du crédit d'impôt $[(\text{ligne } 35a - \text{ligne } 35b) \times 30\%] + (\text{ligne } 35b \times 50\%)^7$	36	140 542
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés ( <i>reporter le montant indiqué ligne 91a</i> )	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche ( <i>ligne 36 + ligne 37</i> )	38a	140 542
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	38b	

**DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)**

Montant net total des dépenses de collection ( <i>reporter le montant indiqué ligne 33a</i> )	39a	
<i>Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 33b)</i>	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement <i>de minimis</i> $[(\text{ligne } 39a - \text{ligne } 39b) \times 30\% + \text{ligne } 39b \times 50\%]$ <sup>7</sup>	40	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés ( <i>reporter le montant indiqué ligne 91b</i> )	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement <i>de minimis</i> ( <i>ligne 40 + ligne 41</i> )	42a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM avant plafonnement de minimis</i>	42b	
Montant des aides de <i>minimis</i> accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de <i>minimis</i>	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de <i>minimis</i> ( <i>ligne 42a + ligne 43</i> )	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement <i>de minimis</i> :		
<i>Si le montant ligne 43 est égal à 300 000 €, reporter zéro ligne 45a</i>	45a	
<i>Si le montant ligne 44 est inférieur à 300 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a</i>		
<i>Si le montant ligne 44 est supérieur à 300 000 €, reporter (300 000 € - ligne 43) à la ligne 45a</i>		
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM après plafonnement</i>	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection ( <i>ligne 38a + ligne 45a</i> )	46a	140 542
<i>Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)</i>	46b	

**B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a ET 86 EST SUPÉRIEURE A 100 000 000 €****DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE**

Montant net total des dépenses de recherche limité à (100 000 000 €- dépenses de recherche collaborative) ( <i>reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86)</i> )	47a	
<i>Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))</i>	47b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche $[(\text{ligne } 47a - \text{ligne } 47b) \times 30\%] + (\text{ligne } 47b \times 50\%)$	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à (100 000 000 €- dépenses de recherche collaborative) $[(\text{ligne } 26a - (100 000 000 € - \text{ligne } 86))]$	49	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à (100 000 000 €- dépenses de recherche collaborative) ( <i>ligne 49 x 5 %</i> )	50	
Montant total du crédit d'impôt ( <i>ligne 48 + ligne 50</i> )	51	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés ( <i>reporter le montant indiqué ligne 91a</i> )	52	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche ( <i>ligne 51 + ligne 52</i> )	53a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	53b	

**DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION**

Montant net total des dépenses de collection ( <i>reporter le montant indiqué ligne 33a</i> )	54a	
<i>Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 33b)</i>	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 86 - ligne 47a)	55	

<sup>7</sup> Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM.

8 Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.

9 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 x 50 %)	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 54a - ligne 55)>0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5 % [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de <i>minimis</i> (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (ue) n° 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de <i>minimis</i>	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de <i>minimis</i> (ligne 60 + ligne 61)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de <i>minimis</i> : Si le montant ligne 61 est égal à 300 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 300 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 300 000 €, reporter (300 000 € - ligne 61) à la ligne 63a	63a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	63b	

**Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection  
(ligne 53a + ligne 63a)**

**Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 53b + ligne 63b)**

8

**IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION)**

ANNÉE CIVILE 2024

Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)	70	
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 70 dans la limite de 400 000 €)	71	
Montant des subventions publiques remboursables ou non 9	72	
Pour les prestataires, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt 10	74	
Montant des remboursements de subventions publiques 11	75	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 71 - ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 + ligne 75)	76a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	76b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	

9 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

10 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

11 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

12 Le taux est porté à 60 % pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans un DOM. Le taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation $[(\text{ligne 76a} - \text{ligne 76b} - \text{ligne 76c} - \text{ligne 76d}) \times 30\%] + (\text{ligne 76b} \times 60\%) + (\text{ligne 76c} \times 40\%) + (\text{ligne 76d} \times 35\%)$ <sup>12</sup>	77	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés ( <i>reporter le montant indiqué ligne 91c</i> )	78	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 77 + ligne 78)	79a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	79b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	79c	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 79a)</b>	80a	140 542
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 46b ou 64b + ligne 79b)	80b	

**CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI****V - DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CRC) ANNÉE CIVILE 2024**

Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-3-SD)	81	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) <sup>13</sup> en France :	82a	
	à l'étranger :	82b
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement <i>Si (ligne 82a + ligne 82b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 83</i> <i>Si (ligne 82a + ligne 82b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 83</i>	83	
Montant des aides publiques remboursables ou non <sup>14</sup>	84	
Montant des remboursements des aides publiques <sup>15</sup>	85	
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 83 - ligne 84 + ligne 85)	86	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	87	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative [(ligne 86 - ligne 87) x 40 %] + (ligne 87 x 50%)	88	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés ( <i>reporter le montant indiqué ligne 91d</i> )	89	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 88 + ligne 89)</b>	90	

**VI - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative
<b>TOTAL</b>	91a	91b	91c	91d	

**VII - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DES CRÉDITS D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative
<b>TOTAL</b>	92a	92b	92c	92d	

**VIII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :** reporter le montant du crédit d'impôt déterminé lignes 80a et 90 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

**VIII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :** reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 80a et 90 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

**VIII-3 . Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :**

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	93	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	94	

*Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

**IX – SIGNATURE**

A PIERRELATTE .....	Le 08/04/2025 .....
Nom, Qualité CANGUILHEM Christophe Président .....	Signature .....
Adresse émail sophie.contessoto@survey-copter.com .....	
Téléphone : .....	

13 Les opérations de recherche prévues au contrat de collaboration sont réalisées directement par les organismes de recherche agréés avec lesquels l'entreprise a conclu ledit contrat. Par dérogation, peuvent ouvrir droit au crédit d'impôt, les dépenses afférentes à certains travaux dont la réalisation est confiée par les organismes de recherche parties au contrat de collaboration à d'autres organismes de recherche agréés (BOI-BIC-RCI-10-15-20, II-C §300 à 340).

14 Les aides publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces aides ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au 1 du B du II de l'article 244 quater B bis du CGI (BOI-BIC-RCI-10-15-30, I-C-3 § 120 à 150).

15 Le montant des remboursements d'aides publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où l'aide remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

16 S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572-SD relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG.

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024

Dénomination de l'entreprise : SURVEY COPTER										Néant <input type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise	5	2	2	0	5	5	6	1	5	PME au sens communautaire (Cocher la case) <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale ( <b>article 223 A du CGI</b> ) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration ( <b>article 49 septies Q de l'annexe III au CGI</b> )										
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>										
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)										
Dénomination et adresse AIRBUS 2 ROND-POINT EMILE DEWOITINE 31700 BLAGNAC										
SIREN	3	8	3	4	7	4	8	1	4	
<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE<sup>1</sup></b>										
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>										
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD										
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD										
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>										
Réduction d'impôt en faveur du mécénat <sup>2</sup> (article 238 <i>bis</i> du CGI) cf n°2069-M-FC-SD										
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.										
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris										
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME										
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% <sup>3</sup> ) + (ligne 2 x 9% <sup>3</sup> ) x 10/90 + ligne 3) (article 244 <i>quater C</i> du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD										
dont montant préfinancé										
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte										
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de congés payés prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.										
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle Calédonie (article 244 <i>quater Y</i> du CGI)										
Créance d'impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire (article 220 Z <i>septies</i> du CGI)										
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>										
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 <i>quater M</i> du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD										
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 <i>nonies</i> du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD										
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD										

<sup>1</sup> Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

<sup>2</sup> Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

<sup>3</sup> A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques et de cirque (articles 220 <i>sexdecies</i> du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale "HVE" (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 <i>quater I</i> )	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 <i>quater T</i> du CGI)	
<b>II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE <sup>4</sup></b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 <i>quater E</i> du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt recherche (pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation) (article 244 <i>quater B</i> du CGI) cf n°2069-A-SD	140 542
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative « CRC » (article 244 <i>quater B bis</i> du CGI) cf. n°2069-A-SD	
<b>CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille (article 244 <i>quater F</i> du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 <i>quater L</i> du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 <i>octies</i> du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 <i>quater O</i> du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 <i>terdecies</i> du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 <i>septdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 <i>quater U</i> du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 <i>quater V</i> du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 <i>quater W</i> du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 <i>quater X</i> du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	

<sup>4</sup> Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

**NOUVEAUTÉS :**

- Une nouvelle créance d'impôt, créée par la loi de finances pour 2022 et modifiée par la loi de finances pour 2024, est intégrée à ce formulaire :  
La créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (2LI) : L'article 81 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a créé une créance en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire, codifiée à l'article 220 Z septies du CGI. Cette créance est égale au montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1380 du CGI et remplace, à compter du 1er janvier 2023, l'exonération de taxe foncière antérieure.
- L'article 71 de la loi de finances pour 2024 (loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024) étend, toutes autres conditions étant par ailleurs remplies, le champ des bénéficiaires de la créance d'impôt sur les sociétés à l'ensemble des personnes morales. Cette extension s'applique aux logements dont la construction est achevée à compter du 1er janvier 2024. Compte tenu de ces modifications, la créance s'appelle désormais « créance d'impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire ».
- Deux nouveaux crédits d'impôts, créés par la loi de finances pour 2024, sont intégrés à ce formulaire :

Le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I du CGI) : L'article 35 de la loi de finances pour 2024 (n° 2023-1322 du 29 décembre 2023) a créé un crédit d'impôt en faveur des investissements dans l'ensemble des étapes stratégiques de la chaîne de production de batteries, de panneaux solaires, d'éoliennes ou de pompes à chaleur. Peuvent en bénéficier les entreprises qui implantent ou développent en France des capacités de production de ces équipements, de composants et sous-composants essentiels conçus et utilisés principalement comme intrants directs dans la production de ces équipements, ainsi que dans les outils de production et de valorisation des matières premières critiques également nécessaires à la production de ces équipements.

Le crédit d'impôt au titre des prêts avance mutation ne portant pas intérêt (CI PAM-TZ) (article 244 quater T du CGI) : l'article 71 de la loi de finances pour 2024 a instauré un crédit d'impôt en faveur des établissements de crédit, des sociétés de financement et des sociétés de tiers financement qui accordent des prêts avance mutation à taux zéro à des particuliers en vue de financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale de logements achevés depuis plus de deux ans. Ces dispositions s'appliquent aux offres de prêts avance mutation ne portant pas intérêt émises à compter du 1er septembre 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027.

- Par ailleurs, le crédit d'impôt en faveur du rachat des entreprises (RAC) (article 220 nonies) s'applique pour le rachat de tout ou partie du capital d'une société avant le 31 décembre 2022.

Désignation de l'entreprise : SURVEY COPTER

Adresse de l'entreprise Aérodrome de Pierrelatte 405 chemin de Bisolet 26700  
PIERRELATTE

SIRET : 522055615

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024

**I - Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**

**A/ Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	(a)	
EBITDA fiscal de l'exercice	(b)	906 791
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % * b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75% (régime spécial applicable aux entreprises autonomes) : (c-1) - 75% x (c-1)	(c-2)	

**B/ Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé**

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	(d)	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	(e)	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	(f)	

**C/ Règles applicables aux situations de sous-capitalisation**

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	(g)	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	(h)	

**II - Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**

**A/ Suivi des charges financières nettes en report**

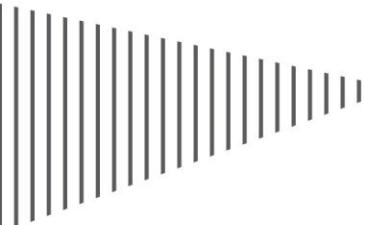
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	(i)			
Montant des charges financières nettes en report transférées (i bis)		Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI) (montant inférieur à 200 000 €)	(i ter)	Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	(j)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	(k)			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	(l)			

**B/ Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice (l)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 (m)	3 000 000			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 (n)	2 999 941			2 999 941
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 (o)	2 994 620			2 994 620
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 (p)	3 000 000			3 000 000
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 (q)	3 000 000			3 000 000
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N (r)				3 000 000

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant



## **Survey Copter**

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



ERNST & YOUNG et Autres  
Air Promenade  
470, promenade des Anglais  
06200 Nice

Tél. : +33 (0) 4 97 18 80 80  
[www.ey.com/fr](http://www.ey.com/fr)

## Survey Copter

Exercice clos le 31 décembre 2024

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Survey Copter,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Survey Copter relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constate des résultats sur des contrats à long terme selon les principes et les modalités décrits dans la partie « En-cours de production » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Conformément à la norme professionnelle applicable aux estimations comptables et sur la base des informations disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses établies par la direction sur lesquelles se fonde l'évaluation des résultats à terminaison de ces contrats.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 20 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Thomas Gaimard



EXPERTISE

## SURVEY COPTER

Aérodrome de Pierrelatte  
26700 PIERRELATTE

Exercice clos le : 31 décembre 2024

APE : 3030Z

SIRET : 52205561500028

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile de France  
37 Bis, Rue du Général Leclerc - 92442 Issy-Les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 07 97 - Fax : 01 40 93 00 25 - Site internet : [www.groupe3c.com](http://www.groupe3c.com)

SAS au capital de 300 000 Euros - RCS Nanterre B 353 090 491- N° TVA Intracommunautaire FR 57 353 090 491

# BILAN - ACTIF

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs au 31/12/24			Valeurs au 31/12/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	191 262	174 606	16 656	28 138
Fonds commercial (1)	1 274 377	1 168 266	106 111	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	472 892	356 039	116 853	145 656
Installations tech., matériel et outillages industriels	895 671	643 644	252 027	59 882
Autres immobilisations corporelles	729 004	549 177	179 827	206 771
Immobilisations corporelles en cours	902 451		902 451	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	6 391 622	6 391 622		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 183		3 183	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>10 860 462</b>	<b>9 283 354</b>	<b>1 577 108</b>	<b>440 447</b>
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 016 284	426 886	589 398	494 377
En-cours de production (biens et services)	1 735 125		1 735 125	1 230 632
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	418 346		418 346	30 046
Créances				
Clients (3)	2 807 991		2 807 991	3 966 778
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)	4 235 424		4 235 424	31 873
Personnel et comptes rattachés (3)				8 080
Créances fiscales et sociales (3)	990 545		990 545	890 525
Fournisseurs débiteurs	1 079		1 079	42
Groupe et associés (3)	10 457 581		10 457 581	5 011 543
Débiteurs divers (3)				-8 073
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	997 284		997 284	1 000 130
Charges constatées d'avance (3)	107 546		107 546	111 960
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>22 767 205</b>	<b>426 886</b>	<b>22 340 318</b>	<b>12 767 911</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>33 627 667</b>	<b>9 710 240</b>	<b>23 917 427</b>	<b>13 208 358</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN - PASSIF

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	% du passif	Valeurs au 31/12/23	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 152 990 )	152 990	0.64	152 990	1.16
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	15 299	0.06	15 299	0.12
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	3 517 134	14.71	2 280 511	17.27
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 271 007	5.31	1 236 623	9.36
SITUATION NETTE	4 956 430	20.72	3 685 423	27.90
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 956 430</b>	<b>20.72</b>	<b>3 685 423</b>	<b>27.90</b>
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	359 629		725 472	
Provisions pour charges	243 146		218 617	
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>602 775</b>	<b>2.52</b>	<b>944 089</b>	<b>7.15</b>
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			3 137	0.02
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	4		3	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 329 720	59.91	5 538 016	41.93
Fournisseurs	1 332 858	5.57	1 027 817	7.78
Fournisseurs, factures non parvenues	559 408	2.34	288 766	2.19
Dettes fiscales et sociales	1 811 546	7.57	1 424 863	10.79
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	324 686	1.36	296 245	2.24
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>18 358 222</b>	<b>76.76</b>	<b>8 578 846</b>	<b>64.95</b>
Écarts de conversion passif				
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>23 917 427</b>	<b>100</b>	<b>13 208 358</b>	<b>100</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

4 028 502

3 040 830

3 137

# COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)	11 569 447	10 557 547	1 011 900	9.58
dont à l'exportation : 22 697				
Montant net du chiffre d'affaires	11 569 447	10 557 547	1 011 900	9.58
Production stockée	494 031	-758 885	1 252 917	-165.10
Production immobilisée	139 129		139 130	
Subventions d'exploitation	181 789	490 976	-309 186	-62.97
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	1 391 912	564 143	827 769	146.73
Autres produits	5 168	377	4 791	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>13 781 477</b>	<b>10 854 158</b>	<b>2 927 319</b>	<b>26.97</b>
Charges d'exploitation				
Achats de matières premières et autres approvis.	5 638 033	3 259 060	2 378 973	73.00
Variation de stocks	-64 416	365 598	-430 014	-117.62
Autres achats et charges externes	1 908 234	1 567 922	340 312	21.70
Impôts, taxes et versements assimilés	80 335	73 366	6 969	9.50
Salaires et traitements	2 784 962	2 571 039	213 923	8.32
Charges sociales	1 423 377	1 034 639	388 738	37.57
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	145 234	169 820	-24 585	-14.48
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	406 483	44 909	361 573	805.12
Dotations aux provisions	311 058	725 472	-414 414	-57.12
Autres charges	17 818	2 581	15 237	590.28
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>12 651 118</b>	<b>9 814 406</b>	<b>2 836 712</b>	<b>28.90</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 130 359</b>	<b>1 039 752</b>	<b>90 608</b>	<b>8.71</b>
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	245 766	98 263	147 503	150.11
Différences positives de change	2 851	4 194	-1 343	-32.02
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>248 617</b>	<b>102 458</b>	<b>146 159</b>	<b>142.65</b>
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées		345	-345	-99.96
Différences négatives de change	8 649	2 099	6 550	312.13
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>8 649</b>	<b>2 444</b>	<b>6 205</b>	<b>253.94</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>239 968</b>	<b>100 014</b>	<b>139 954</b>	<b>139.93</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>1 370 328</b>	<b>1 139 766</b>	<b>230 562</b>	<b>20.23</b>
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	10 577	6 284	4 294	68.33
Sur opérations en capital	2		2	

# COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
Reprises sur prov., dépréciations et transf. de charges		190 887	-190 887	-100.00
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>10 579</b>	<b>197 171</b>	<b>-186 591</b>	<b>-94.63</b>
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	74 037	198 339	-124 302	-62.67
Sur opérations en capital	212		212	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		134	-134	-100.00
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>74 249</b>	<b>198 473</b>	<b>-124 224</b>	<b>-62.59</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-63 670</b>	<b>-1 302</b>	<b>-62 368</b>	
Impôt sur les bénéfices	35 651	-98 159	133 810	-136.32
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>14 040 674</b>	<b>11 153 786</b>	<b>2 886 887</b>	<b>25.88</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>12 769 667</b>	<b>9 917 164</b>	<b>2 852 503</b>	<b>28.76</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>1 271 007</b>	<b>1 236 623</b>	<b>34 384</b>	<b>2.78</b>

## ANNEXE

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 23 917 426.67 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 271 006.89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 16/05/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

#### ACTIVITÉS

Le chiffre d'affaires s'établit à 11,569 M€ contre 10,558 M€ en 2023.

Au cours de l'exercice écoulé, les prises de commandes de la Société ont atteint la somme de 23 205 K€ (à comparer à un montant de 23 938 K€ sur l'exercice précédent).

#### AUTRES INFORMATIONS

Le 30 septembre 2024, notre société a acquis le fonds de commerce de sa filiale WE CONTROL pour 180.7 K€ (dont 108.6 K€ d'éléments incorporels, 66.7 K€ de stocks et 5.4 K€ d'éléments corporels).

#### ELEMENTS POST-CLÔTURE : Néant

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises en vigueur (réglement ANC 2014-03 modifié par l'ANC 2016-07 du 04/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016, relatif à la réécriture du plan comptable général).

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

Au 31 décembre 2024, le poste "fonds de commerce" s'élève à 1.274 K€ dont 106 K€ acquit au cours de l'année auprès de notre filiale WE Control. Le fonds "SURVEY" inscrit à l'actif de nos comptes pour 1.168 K€ est intégralement déprécié. Cette dépréciation a été intégralement fiscalisée lors de la vérification des services fiscaux sur les exercices 2018 et 2019.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Matériels de transport	4 à 5 ans
- Matériels de bureau	5 à 10 ans
- Matériels informatique	3 ans
- Mobiliers	10 ans
- Logiciels	1 à 5 ans

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 23 917 426.67 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 271 006.89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 16/05/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

#### ACTIVITÉS

Le chiffre d'affaires s'établit à 11,569 M€ contre 10,558 M€ en 2023.

Au cours de l'exercice écoulé, les prises de commandes de la Société ont atteint la somme de 23 205 K€ (à comparer à un montant de 23 938K€ sur l'exercice précédent).

#### AUTRES INFORMATIONS

Le 30 septembre 2024, notre société a acquis le fonds de commerce de sa filiale WE CONTROL pour 180.7 K€ (dont 108.6 K€ d'éléments incorporels, 66.7 K€ de stocks et 5.4 K€ d'éléments corporels).

#### ELEMENTS POST-CLÔTURE : Néant

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises en vigueur (réglement ANC 2014-03 modifié par l'ANC 2016-07 du 04/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016, relatif à la réécriture du plan comptable général).

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 23 917 426.67 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 271 006.89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 16/05/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

#### ACTIVITÉS

Le chiffre d'affaires s'établit à 11,569 M€ contre 10,558 M€ en 2023.

Au cours de l'exercice écoulé, les prises de commandes de la Société ont atteint la somme de 23 205 K€ (à comparer à un montant de 23 938K€ sur l'exercice précédent).

#### AUTRES INFORMATIONS

Le 30 septembre 2024, notre société a acquis le fonds de commerce de sa filiale WE CONTROL pour 180.7 K€ (dont 108.6 K€ d'éléments incorporels, 66.7 K€ de stocks et 5.4 K€ d'éléments corporels).

#### ELEMENTS POST-CLÔTURE : Néant

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises en vigueur (réglement ANC 2014-03 modifié par l'ANC 2016-07 du 04/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016, relatif à la réécriture du plan comptable général).

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31 décembre 2024, les titres de notre filiale suisse "WE CONTROL" s'élevent à 6.392 K€.

Au vu des résultats et des perspectives de notre filiale, il a été décidé de maintenir la dépréciation à 100% des titres "WE CONTROL".

## STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommables, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision de dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## EN-COURS DE PRODUCTION

Modalités de prise en compte du chiffre d'affaires, de la marge des contrats et des stocks d'encours

Le coût des ventes est constaté en appliquant le pourcentage d'avancement aux coûts estimés à terminaison.

L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés en sortie d'en cours est porté en travaux en cours s'il est positif, ou en charges à payer s'il est négatif.

Le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement technique. Le taux d'avancement est mesuré par l'achèvement de lots techniques contractuels.

La marge des contrats est :

- Si positive, dégagée en fonction de l'avancement du chiffre d'affaires
- Si négative, intégralement provisionnée dès que la perte probable est connue (provision pour pertes latentes).

La marge à terminaison des contrats à long terme est estimée sur la base d'analyses des coûts et des recettes à terminaison révisées de manière périodique et régulière pendant la durée des contrats.

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## CREANCES D'IMPOTS

Notre société, a bénéficié sur l'année 2024 de 140 K€ de créances d'impôt provenant du crédit d'impôt recherche 2024. Le poste "Crédit d'impôt" (699500) a été diminué par la reprise de 139 K€ du crédit d'impôt recherche 2020 qui n'a pu être pris en compte par l'administration fiscale suite à un problème de forme.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement au 31/12/2024 s'élèvent à 2 033,8K€.

Aucun frais de recherche et développement n'a été capitalisé au cours de l'exercice.

## FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
SURVEY COPTER	1 168 266			
WE CONTROL	106 111			106 111
<b>TOTAL DU FONDS COMMERCIAL</b>	<b>1 274 377</b>			<b>106 111</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)</b>	<b>106 111</b>			

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORÉES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
CORPORELLES	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 423 861		108 474
	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre	72 286		
		Sur sol d'autrui	299 423		
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.	101 184		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		939 600		226 888
		Inst. générales, agencts & aménagts divers	365 481		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	7 032		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	330 402		40 899
		Emballages récupérables & divers	3 854		
	Immobilisations corporelles en cours				902 451
	Avances et acomptes				
		TOTAL	2 119 262		1 170 239
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		6 391 622		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				3 396
		TOTAL	6 391 622		3 396
		TOTAL GENERAL	9 934 744		1 282 108
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions	
INCORPORÉES	Frais d'établissement & dével.	TOTAL			
CORPORELLES	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		66 695	1 465 639
	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			72 286
		Sur sol d'autrui			299 423
		Inst. gal. agen. amé. cons			101 184
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			270 818	895 671
		Inst. gal. agen. amé. divers		908	364 573
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			7 032
		Mat. bureau, inform., mobilier		17 757	353 545
		Emb. récupérables & divers			3 854
	Immobilisations corporelles en cours				902 451
	Avances et acomptes				
		TOTAL	289 483		3 000 018
FINANCIÈRES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				6 391 622
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			212	3 183
		TOTAL	212		6 394 805
		TOTAL GENERAL	356 390		10 860 462

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES					
IMMobilisations AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles		227 457	13 845		66 695	174 606	
TOTAL		227 457	13 845		66 695	174 606	
Terrains							
Constructions	Sur sol propre	34 550	2 702			37 251	
	Sur sol d'autrui	280 958	15 982			296 941	
	Inst. générales agen. aménag.	11 728	10 118			21 847	
Inst. techniques matériel et outil. industriels		879 718	34 744		270 818	643 644	
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	250 010	31 790		908	280 892	
	Matériel de transport	4 788	606			5 395	
	Mat. bureau et informatiq., mob.	241 346	35 447		17 757	259 036	
	Emballages récupérables divers	3 854				3 854	
TOTAL		1 706 953	131 390		289 483	1 548 860	
TOTAL GENERAL		1 934 410	145 234		356 178	1 723 466	
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMobilisations AMORTISSABLES		DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice	
		Dégressif	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Dégressif	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice	Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étailler							
Primes de remboursement des obligations							

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2024, le poste "Provisions pour risques et charges" s'élèvant à 602,7 K€, se décompose comme suit :

- 243,1 K€ ont été constitués au titre des provisions pour indemnités de départ à la retraite
- et 359,6 K€ concernent le montant des garanties sur contrats accordées à nos clients.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissements Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i> Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges Prov. pour garanties données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immobilisations Prov. pour gros entretien et grdes réparations Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer Autres provisions pour risques et charges	725 472  218 617	286 529  24 529	652 372	359 629  243 146
	TOTAL	944 089	311 058	652 372	602 775
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles - corporelles - Titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobs financières  Sur stocks et en cours Sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	1 168 266  6 391 622  401 201  8 073			1 168 266  6 391 622  380 797  8 073
	TOTAL	7 969 161	406 483	388 870	7 986 774
	TOTAL GÉNÉRAL	8 913 250	717 541	1 041 242	8 589 549
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		717 541	1 041 242	

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Nous précisons que les données concernant notre filiale WE CONTROL, mentionnées dans le tableau ci-dessous, sont en CHF.

## FILIALES ET PARTICISSIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
WE CONTROL - -	120 000	130 997	95.24	-49 656
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières	895 577.05	1 016 284.46	895 577.05	1 016 284.46
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens	1 230 631.62	1 735 125.39	1 230 631.62	1 735 125.39
En cours de production de services				
Produits				
<b>TOTAL</b>	<b>2 126 208.67</b>	<b>2 751 409.85</b>	<b>2 126 208.67</b>	<b>2 751 409.85</b>

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	3 183		3 183
ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér. Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat & autres coll. publiques	7 043 415 5 636 416 060 335 802 233 048 10 457 581 1 079 107 546	7 043 415 5 636 416 060 335 802 233 048 10 457 581 1 079 107 546	
		Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes & versements assimilés Divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) Charges constatées d'avance			
		TOTaux	18 603 348	18 600 165	3 183
Renvois	(1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2)		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	107 546
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	107 546

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	4 235 424
Autres créances	260 216
Disponibilités	
TOTAL	4 495 640

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	15 299.00	10.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	15 299.00	10.00

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	152 990			152 990
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	15 299			15 299
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Écart d'équivalence				
Report à nouveau	2 280 511	1 236 623		3 517 134
Résultat de l'exercice	1 236 623	1 271 007	1 236 623	1 271 007
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>3 685 423</b>	<b>2 507 630</b>	<b>1 236 623</b>	<b>4 956 430</b>

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Notre Société, précédemment intégrée fiscalement dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe AIRBUS GROUP SAS depuis 2011, est désormais intégrée fiscalement dans le périmètre du groupe "AIRBUS SAS" depuis le 1er janvier 2017. Ce changement de périmètre d'intégration fiscale fait suite à la fusion du groupe AIRBUS GROUPE SAS au profit d'AIRBUS SAS.

Dans le cadre de ce changement de tête de groupe, il a été signé une nouvelle convention d'intégration fiscale, dans laquelle, notre société pourra imputer extra-fiscalement, 10.540.862 euros de déficits antérieurs transférés à l'ancien groupe, sur ses 12 prochains exercices (2017 à 2028).

Au 31 décembre 2024, le montant des déficits imputables extra-comptablement s'élevait à 6 412 186 euros.

## CRÉANCES ET DETTES NON COMPTABILISÉES D'IMPÔT DIFFÉRÉ

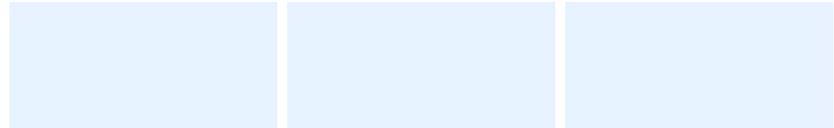
NATURE	DÉBUT EXERCICE		VARIATIONS		FIN EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
<b>I. DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS</b>						
1 Provisions réglementées						
11 Provisions à réintégrer ultérieurement						
- provisions pour hausse des prix						
-						
12 Provisions à réintégrer éventuellement						
- provisions pour fluctuation des cours						
-						
13 Provisions libérées sous condition d'emploi						
- provisions pour investissement						
-						
14 Amortissements dérogatoires						
-						
-						
2 Subventions d'investissement						
3 Charges non déductibles temporairement						
31 A déduire l'année suivante						
- congés payés						
- participation des salariés						
- contribution sociale de solidarité						
- autres						
32 A déduire ultérieurement						
- provisions pour propres assureur						
- provisions pour retraite						
- autres						
4 Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
5 Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées (à ventiler)						
TOTAL	54 654		6 132		60 786	
<b>II. ÉLÉMENTS À IMPUTER</b>						
- Déficits reportables fiscalement						
- Moins values à long terme						
- Autres						
<b>III. ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE</b>						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme	1 362 558				1 362 558	

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Réserve spéciale des profits de construction
- Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion
- Autres



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*SURVEY COPTER*

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	1 892 266	1 892 266		
Personnel & comptes rattachés	507 775	507 775		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	257 897	257 897		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	782 377	782 377		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	263 497	263 497		
Dettes sur immobilisations & cpt s rattachés				
Groupe & associés (2)	4	4		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	324 686	324 686		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>4 028 502</b>	<b>4 028 502</b>		

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
- Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## CHARGES À PAYER

### CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

### MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	559 408
Dettes fiscales et sociales	644 088
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	324 686
TOTAL DES CHARGES À PAYER	
	1 528 181

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées selon les normes IFRS 19 et les recommandations de l'ANC (n° 2013-R.02). La méthode d'évaluation actuarielle employée pour calculer cet engagement est la méthode de la projection de l'unité de crédit.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 243 146 Euros.

A la date de clôture des présents comptes annuels, les hypothèses actuarielles retenues afin de déterminer le montant de l'engagement de la société envers ses salariés sont les suivantes :

Taux d'inflation : 1.80 %

Hausse des salaires : 2.70 %

Discount Rate : 3.50 %

Taux de charges sociales : 44.58 %

Tableau de mortalité INSEE TD!TV 2018/2020

Conditions de départ à la retraite : 100% à l'initiative du salarié

Age de départ à la retraite

\* cadres 65 ans

\* Non cadres 64 ans

Tranche d'âge Taux moyen en %

\* 16-29 ans 15.0%

\* 30-34 ans 11.0%

\* 35-39 ans 8.0%

\* 40-44 ans 3.0%

\* 45-49 ans 1.0%

\* 50-54 ans 0.5%

Lors de sa réunion du 5 novembre 2021, le Collège de l'ANC a mis à jour la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et consolidés établis selon les normes françaises. La recommandation modifiée du 5 novembre 2021 permet d'introduire un choix de méthodes relatif à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. L'ANC laisse ainsi le choix aux entreprises d'appliquer l'une des méthodes où la répartition des droits est faite de manière à partir :

- soit de la date de prise de service du membre du personnel (ancienne méthode) ;

- soit de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date à laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations

Au 31 décembre 2024, la société SURVEY COPTER a conservé la méthode historiquement utilisée pour le calcul de ses engagements d'indemnités de fin de carrière.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## COMMISSIONS AUX COMPTES

### MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSIONS AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Mission d'audit légal	33 700	32 500
<b>TOTAL</b>	<b>33 700</b>	<b>32 500</b>

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## LES EFFECTIFS

Nous vous présentons ci-dessous le détail de l'effectif moyen sur l'exercice

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres	52.50	51.00
Agents de maîtrise	32.00	32.00
Employés et techniciens	20.50	19.00
Ouvriers	2.00	2.00
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres	2.00	2.00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Pénalités sur Marché (Clients)	62 127	
Autres charges exceptionnelles	3 837	
Perte/fraude au Salarié	8 073	
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	212	
Pénalités sur Marché		10 577
Produit de cession des immobilisations cédées		2
<b>TOTAL</b>	<b>74 249</b>	<b>10 579</b>

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SURVEY COPTER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## TRANSFERTS DE CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
Remboursement sinistres	322 376		
Refacturations WE Control	20 126		
Avantages en nature personnel	8 168		
<b>TOTAL</b>	<b>350 670</b>		